

RAPPORT **D'ACTIVITÉ 2011**



sommaire

P.03 • 4 MÉTIERS

P.05 • ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

P.08 • HÉBERGEMENT

P.11 • INTÉGRATION

P.14 • SANTÉ

P.15 • ACTIVITÉS

P.16 • ÉTABLISSEMENTS

P.35 • ACTIVITÉS EN RÉTENTION

P.38 • PLAIDOYER

P.45 • MOYENS

P.46 • MOYENS HUMAINS

P.47 • MOYENS FINANCIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

M. Gérard CALLÉ, président Mme Michelle GUÉRIN, vice-présidente

M. Bruno d'YVOIRE, secrétaire

M. Olivier GALLAVARDIN, vice-secrétaire

M. Jean-Vincent JEHANNO, trésorier

Mme Catherine GARÇON, vice-trésorière

M. John EDMUNDSON, administrateur

Administrateurs

PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon, représenté par Me Sabah RAHMANI Cosi, représenté par M. Christophe DALIN, puis par M. Christian GUILLOU

Entraide Pierre Valdo, représentée par Mme Anita LIARAS Entraide protestante, représentée par Mme Michèle DRÈME Secours catholique, représenté par M. Philippe de DINECHIN

PERSONNES PHYSIQUES

M. André BARTHÉLÉMY

M. Edmond BOGDANI

M. Olivier BRACHET

Mme Delphine DELBES

M. Patrice GRAILLAT

M. Bruno LACHNITT

M. René VALETTE

Mme Cécilia de VARINE

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE FORUM RÉFUGIÉS

Mme Stéphanie COLMAGNE

Mme Murielle ROS

MEMBRE A TITRE CONSULTATIF

Mme Emilie SODDU, représentant le Comité d'entreprise

MEMBRES D'HONNEUR

M. Maurice CHAPUIS, M. Maurice CHARRIER,

M. Patrick FILLION, Mme Michèle FONT,

Mme Marie-Pierre HUSSON, M. Ugo IANNUCCI,

M. Roger KAMALASEKARAM, M. Georges KUNTZ,

Mme Colette LIGIER, Mme Michèle LINDEPERG

Édito

Nous étions plus de 3 500 au Théâtre romain de Fourvière le 31 juillet 2011 à participer à la *Nuit de fête et d'alerte* organisée par Forum réfugiés. Les équipes organisatrices, les personnalités invitées, les artistes, les réfugiés et le public réaffirmaient ensemble, 60 ans après la signature de la convention de Genève, la nécessité de défendre le droit d'asile et de protéger les réfugiés.

Tout au long de l'année, Forum réfugiés a poursuivi ses efforts pour consolider et développer les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés. Les actions ont été déployées en réponse à un nombre croissant d'arrivées. On notera la prise en charge de la plate-forme d'accueil de Nice (06), l'ouverture d'un Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) à Saint Éloy-les-Mines (63) et de structures d'hébergement d'urgence à Éveux et à Albigny-sur-Saône (69) et l'engagement d'une démarche « qualité ».

On rappellera également que les capacités d'accueil restent insuffisantes en France face à une demande d'asile soutenue (57 113 demandeurs, soit + 8 % par rapport à 2010), que le recours chronique au parc hôtelier comme supplétif n'est pas satisfaisant et que de nouvelles places en CADA doivent être créées.

Sur le front du plaidoyer, l'année 2011 a été marquée par l'organisation à Bruxelles de la conférence de clôture du projet transnational Dublin, l'adoption de la « loi Besson », le processus de révision des directives et

règlements européens. A Lyon, une conférence a réuni les partenaires du programme *Accelair*, qui permettent aux réfugiés statutaires de s'intègrer par la formation, l'emploi et l'accès au logement autonome. Ce fut encore un contentieux engagé — et gagné en 2012 — sur la question du classement de certains pays d'origine des demandeurs d'asile en « pays sûrs ». Ce fut enfin la publication du premier rapport annuel conjoint sur la rétention, qui décrit aussi bien les conditions de vie des personnes retenues que l'action des associations, dont Forum réfugiés, pour que le plein accès aux droits soit rendu possible en toute circonstance.

La fusion associative avec le Cosi — promouvoir et défendre les droits, dont le processus s'achèvera au printemps 2012, s'est concrétisée avec l'inauguration à Lyon du centre de documentation Floribert Chebeya et l'envoi en RD Congo d'une mission commune d'observation électorale avec le réseau EurAC.

2011 fut ainsi une année d'engagement renouvelé des salariés, bénévoles et administrateurs, en réponse aux demandes générées par la persistance des conflits et le défaut d'État de droit dans de nombreux pays.

A nous tous de faire de 2012 l'année de la mise en œuvre du projet commun de Forum réfugiés et du Cosi : articuler promotion de l'État de droit dans les pays d'origine et accueil en France et en Europe des demandeurs d'asile, intégration des réfugiés et défense des droits des personnes en rétention. Le tout en perpétuant, malgré la réduction engagée des financements publics, un haut niveau de qualité de service.

Le président, Gérard Callé





L'ACTIVITÉ 2011 EN CHIFFRES

Forum réfugiés est une association loi 1901 reconnue d'interêt général œuvrant pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile. Forte de **près de 30 ans d'expérience**, de ses **156 salariés** et **151 bénévoles** et dotée d'un budget de **17,9 millions d'euros**, Forum réfugiés est un acteur reconnu dans le domaine de l'asile.

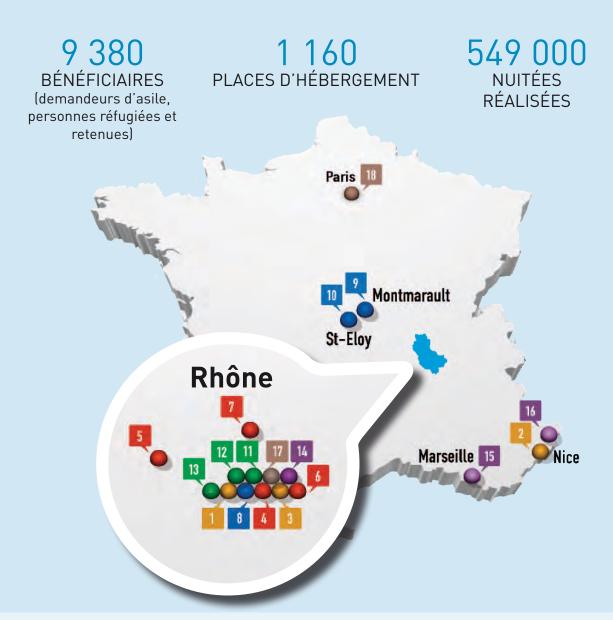
L'action de Forum réfugiés en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés se concentre sur 4 métiers :

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE des demandeurs d'asile et des personnes retenues.

HÉBERGEMENT des demandeurs d'asile et des réfugiés.

INTÉGRATION, par l'apprentissage du français, la formation, l'emploi et le logement.

SANTÉ, par un suivi médical et un accompagnement psycho-social adaptés aux besoins spécifiques des réfugiés.



Premier accueil des demandeurs d'asile

- Plate-forme de Lyon 7^{ème} (69)
- Plate-forme de Nice (06)
- 3 Centre de transit de Villeurbanne (69)

Hébergement d'urgence

- 4 St-Irénée Lyon 5^{ème} (69)
- 5 La Tourette, Éveux (69)
- 6 Sas, Vaulx-en-Velin (69)
- Albigny-sur-Saône (69)

Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

- CADA du Rhône (4 sites) : Vaux-en-Velin Villeurbanne, Bron, Lyon 8ème
- 9 CADA de Montmarault (03)
- 10 CADA de Saint-Éloy-les-Mines (63)

Accelair - basé dans les CADA

- 11 Centre provisoire d'hébergement Lyon 8ème
- 12 CADA-Intégration réfugiés dans les CADA
- 13 Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)

Présence en CRA

- 14 Lyon-St Exupéry (69)
- 15 Marseille (13)
- 16 Nice (06)

Siège

17 Villeurbanne (69)

Bureau de Paris

18 Paris (75)

Les personnes accueillies par Forum réfugiés ont connu la violence et l'exil. C'est souvent dans un état de fragilité physique et psychologique qu'elles ont affronté le parcours migratoire. Arrivées en France, elles doivent rapidement entrer dans des procédures complexes, dans un nouveau pays où elles n'ont pas de repères.

Afin de les accompagner le plus complètement possible, Forum réfugiés se spécialise dans quatre domaines.

Le premier concerne **l'accompagnement juridique**, notamment pour les demandeurs d'asile et pour les personnes maintenues en centres de rétention administrative. Cet appui vient pallier les obstacles que représentent la langue, la complexité des démarches, la lourdeur administrative et le décalage culturel. L'expertise juridique de Forum réfugiés réside aussi dans un travail de veille, une mission d'information, de formation et de plaidoyer.

Forum réfugiés gère des capacités d'**hébergement**, allant du centre de transit au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Les réfugiés statutaires qui n'ont pas encore de logement peuvent aussi être hébergés.

Un **accompagnement social et médical** est déployé dans les centres d'hébergement, notamment par l'orientation vers les professionnels du centre de santé spécialisé Essor.

Pour ceux qui ont obtenu le statut de réfugié, Forum réfugiés a élaboré le **programme d'intégration Accelair**, qui favorise leur accès à l'emploi et au logement.

4 MÉTIERS



Accompagnement juridique



En amont de l'accompagnement juridique proposé aux bénéficiaires, le travail de veille s'est porté en 2011 sur l'évolution des cadres législatif, réglementaire et jurisprudentiel, concernant le droit d'asile et la rétention administrative.

Dans les sites d'accueil, d'orientation et d'hébergement, les équipes ont déployé leur expertise juridique au service des demandeurs d'asile, des réfugiés, des mineurs isolés étrangers (MIE) et des personnes placées en rétention administrative. D'autres professionnels de l'asile ont aussi fait appel à l'expertise des salariés de Forum réfugiés.

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE D'ASILE

ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL NATIONAL

Les travaux de mise à plat et de redéfinition des pratiques et des actions à réaliser en matière d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile, débutés en 2010 sous l'impulsion de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), se sont prolongés en 2011. Ils ont abouti en fin d'année à l'élaboration d'un référentiel national des prestations

délivrées par les plates-formes d'accueil. Ce référentiel, établi sur la base de l'audit mené par le cabinet Ernst & Young, aura dès 2012 un impact sur le fonctionnement de nos plates-formes, en remettant en cause la poursuite de certaines interventions proposées aux demandeurs d'asile. Citons en particulier l'aide au recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et les prestations pour les personnes placées en procédure prioritaire, qui seront suspendues dans un délai d'un mois suivant le rejet de la demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

Forum réfugiés s'est engagé durant le processus d'élaboration de ce référentiel. Les auditeurs d'Ernst & Young ont été reçus et informés de nos pratiques et de nos points de vue en matière d'accueil et d'accès à la procédure d'asile. Forum réfugiés et l'association France terre d'asile ont transmis au ministère et à l'OFII des contre-propositions soucieuses de répondre à l'ensemble des besoins des demandeurs d'asile. Enfin, de multiples rencontres ont eu lieu avec les responsables du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration et de l'OFII afin de présenter nos contre-propositions et d'apporter notre contribution aux réflexions en cours.

Ces entretiens et travaux ont notamment permis à Forum réfugiés de défendre le principe du quichet unique en matière d'accueil des demandeurs d'asile et le maintien de l'aide à la préparation du récit du parcours du demandeur d'asile, élément primordial du dossier de demande adressé à l'OFPRA. La poursuite de cette activité n'était pas prévue à l'issue du premier travail d'audit du cabinet Ernst & Young.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Forum réfugiés a dû s'adapter à des évolutions législatives et réglementaires. De nombreuses circulaires ont modifié l'activité des structures en charge de l'accueil et de l'accompagnement à la procédure d'asile. Les circulaires du 26 mars et du 9 décembre 2011 ont acté des modifications de la liste des pays d'origine sûrs établis par l'OFPRA. Cela a entraîné

une augmentation de la proportion des demandeurs d'asile dont la procédure est étudiée de manière prioritaire. Or ces personnes ne peuvent accéder aux dispositifs d'hébergement spécialisés. Les plates-formes d'accueil ont donc eu la charge de fournir toutes les informations et les aides utiles à un surcroît de personnes.

Les circulaires du 31 janvier et du 24 mai 2011 ont également modifié les conditions d'intervention des plates-formes en déterminant de nouvelles orientations en matière de collaboration avec les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation et de pilotage des dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Ainsi, alors que la séparation des publics et des crédits (BOP 177 relevant de la Direction générale de la cohésion sociale - DGCS et BOP 303 relevant du ministère de l'Intérieur) se fait de plus en plus nette, les autorités de tutelles se voient contraintes d'encourager la coordination des filières d'hébergement des demandeurs d'asile sans domicile avec celles qui sont ouvertes à toutes les personnes sans domicile.

Forum réfugiés a participé activement, avec les représentants institutionnels locaux (préfectures et directions départementales de la cohésion sociale -DDCS) et les associations partenaires, à la mise en place de l'adaptation de ses dispositifs à cette nouvelle répartition des compétences, afin d'assurer la continuité de prise en charge des demandeurs d'asile suivis.



CONSEIL JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

À DESTINATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Les équipes assurent des permanences juridiques dans tous les sites d'intervention pour informer les demandeurs d'asile et leur expliquer la procédure. Cette information est assurée dès les premiers contacts dans une langue comprise par le bénéficiaire, avec l'aide d'un interprète si besoin est.

Après une première évaluation, les chargés d'asile orientent le requérant et lui fournissent un accompagnement adapté. Les intéressés recoivent des informations précises sur la constitution du dossier d'asile et les délais à respecter pour le présenter à l'OFPRA. En cas de refus de l'OFPRA, les requérants peuvent déposer un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) avec l'aide des chargés d'asile.

L'apport de ces derniers s'avère décisif en ce qui concerne la recherche de preuves, la traduction des documents, l'interprétariat, l'envoi de mémoires complémentaires le cas échéant et la préparation aux entretiens à l'OFPRA et aux audiences devant la CNDA. Ils interviennent aussi afin de mettre en relation les requérants avec des avocats spécialisés ou pour les aider à remplir les demandes d'aide juridictionnelle. Ils fournissent des explications sur la décision définitive de la CNDA et des informations sur les suites possibles.

Le candidat à l'asile qui bénéficie d'un accompagnement suivi et spécialisé a plus de chances de se voir reconnaître le statut de réfugié ou de protégé subsidiaire (cf. Index des sigles, « PS ») que celui qui fait ses démarches seul.

A DESTINATION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Une convention a été signée avec le Conseil général du Rhône (1er janvier 2002), aux termes de laquelle Forum réfugiés s'engage à mener des activités d'information, de conseil et d'accompagnement au profit des mineurs isolés étrangers (MIE).

La mission de Forum réfugiés se traduit par des entretiens individuels avec chaque mineur pour l'informer de ses droits, l'accompagner dans sa demande d'asile et dans sa démarche en vue d'un titre de séjour lorsqu'il est proche de la majorité. Si le mineur est en possession de documents d'identité, il sera signalé à l'Unité territoriale de Lyon 7^{ème} ou au commissariat. Le Conseil

général saisit le procureur du Parquet des mineurs en vue d'une ordonnance de placement provisoire au sein des services de la protection de l'enfance. Si le mineur ne présente pas de document d'identité, Forum réfugiés saisit directement le procureur du Parquet des mineurs. Depuis l'été 2011, les mineurs se présentant sans document sont conduits à la police aux frontières à la demande du procureur. Le jeune est alors recu par un officier de police judiciaire qui l'interroge sur son identité, son âge, sa nationalité et son parcours. Autrement dit, il fait l'objet d'un « signalement » : afin de pouvoir contrôler son identité, on relève ses empreintes et on le prend en photo. En 2011, cette nouvelle procédure a concerné 27 % des nouveaux mineurs. L'arrivée des MIE se caractérise par son imprévisibilité, les périodes de flux et les zones géographiques d'origine étant très variables d'une année à l'autre.

En 2011, Forum réfugiés a accompagné 119 nouveaux MIE (+ 6 % par rapport à l'année 2010), dont 16 % de filles. La moyenne d'âge est de 15,3 ans à leur arrivée en France. 74 avaient plus de 16 ans et 45 moins de 16

Résultats

- Origines géographiques : Europe, 83 personnes (70 %); Moyen-Orient/Asie, 14 (12 %); Afrique, 22
- OFPRA: 28 dossiers envoyés, 1 dossier d'apatridie constitué, 14 préparations à l'audience
- CNDA: 7 recours rédigés, 4 compléments élaborés, 3 accompagnements dans l'élaboration d'une demande d'aide juridictionnelle.
- 3 jeunes majeurs et une mineure isolée ont obtenu le statut de réfugié et 15 jeunes majeurs ont obtenu un titre de séjour temporaire.

Forum réfugiés a été nommé 7 fois administrateur ad hoc pour des mineurs, dont deux fois pour une intervention en zone d'attente de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. L'intervention en tant qu'administrateur ad hoc a lieu lors d'un placement en zone d'attente d'un mineur ou dans l'accompagnement dans sa procédure de demande d'asile dès lors qu'il n'a pas de représentant légal présent en France. La désignation de Forum réfugiés par le Parquet des mineurs se fait dès lors que le mineur se déclare demandeur d'asile à son arrivée en France; elle prend fin à la prononciation d'une tutelle ou à la majorité du jeune.

Les réfugiés fuient leur pays d'origine parce qu'ils ne sont pas libres de s'exprimer. Nous sommes aussi menacés à cause de notre race, de notre religion, de notre nationalité, de notre appartenance à un groupe social ou politique. Pour ces raisons, nous subissons des traitements inhumains. Il faut faire la différence entre réfugié et migrant économique. Nous avons peur de voir la France, pays de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, avancer sur un chemin qui s'écarte de ses valeurs, en prenant ce qui l'intéresse et en jetant ce qu'elle ne veut pas. Mais nous demandeurs d'asile, nous n'avons pas le choix car nous sommes persécutés chez nous. Toutes les issues sont fermées pour nous ? Où pouvons-nous aller ? Nous n'avons plus le choix et nous avons le droit de revivre. Protégez-nous! Redonnez-nous espoir! Monsieur N.*

À DESTINATION DES RETENUS

Dans la mesure du possible, l'ensemble des personnes sont reçues par les équipes de Forum réfugiés au moment de leur entrée dans un des centres de rétention administrative (CRA) où l'association intervient (Lyon, Marseille et Nice). Un premier entretien permet d'établir un diagnostic de la situation de la personne et de lui délivrer l'information quant aux possibilités de mise en œuvre de l'exercice de ses droits. Un dossier est constitué et la personne est préparée à l'entretien avec le juge des libertés et de la détention (JLD). Un entretien téléphonique a lieu chaque jour, en fin de journée, avec les avocats qui seront de permanence le lendemain devant le JLD. Lorsqu'une personne choisit une démarche juridique, les salariés l'assistent dans la mise en œuvre de cette démarche, par toutes les actions utiles : mise en relation, assistance au recours, aide à la demande d'asile, recherche de pièces, etc. (cf. partie Activités / Activités en CRAl

> 66 J'ai vu... mais je n'ai jamais vu ...

J'ai vu des militaires dans

les rues, dans les restaurants. Ils font des patrouilles avec leur fusil sur l'épaule.

Mais je n'ai jamais vu cette manière égalitaire d'accueillir les gens, dans les administrations. Mira (Angola)

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS EXTÉRIEURS AUX DISPOSITIFS **DE FORUM RÉFUGIÉS**

L'expertise

De nombreux bulletins de veille règlementaire, notes de synthèse, brèves, etc. ont été rédigés pour présenter les évolutions réglementaires et jurisprudentielles. Ils sont diffusés en interne mais aussi au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), aux partenaires associatifs et aux avocats qui assurent la défense des étrangers. Ce travail de conseil, d'information et d'expertise est un support indispensable pour assurer un accompagnement de qualité.

Le conseil

Les sollicitations extérieures pour des demandes de conseil ont été très nombreuses, comme les années précédentes. Elles émanent des professionnels de l'asile, mais aussi directement de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Elles portent aussi bien sur la procédure d'asile dans ses différentes phases que sur les droits des réfugiés, des étrangers et des demandeurs d'asile déboutés. Pour certains dossiers, des orientations vers des avocats ou des démarches particulières auprès des structures administratives concernées ont été nécessaires.

L'expertise et le conseil peuvent donner lieu à des sollicitations de formation, auxquelles Forum réfugiés répond par une offre adaptée.

^{*} Les témoignages du présent rapport sont extraits de « Mots d'exil ». Ce recueil rassemble des textes issus d'ateliers d'écriture organisés au CADA du Rhône (site de Bron), entre 2006 et 2011. Demandeurs d'asile, professionnels, bénévoles et salariés ont participé à ce recueil.



L'accueil matériel des réfugiés, dont l'hébergement est un des éléments structurants, fait partie des dispositions prévues dans la convention de Genève ratifiée par la France, et dans la directive « Accueil » de l'Union européenne. Sous l'impulsion des associations, l'Etat a mis en place, au milieu des années 1970, un Dispositif national d'accueil (DNA) pour héberger les demandeurs d'asile et les réfugiés durant leurs démarches administratives. Géré par l'OFII, le DNA, qui regroupe les centres d'hébergement gérés par les associations, est saturé. Les capacités des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), qui offrent les conditions nécessaires au bon déroulement de la procédure d'asile, restent insuffisantes (21 410 places pour 57 113 demandes d'asile en 2011).

En 2011, toutes structures d'hébergement confondues, Forum réfugiés a fourni 549 000 nuitées d'hébergement aux demandeurs d'asile et aux réfugiés

CRISE STRUCTURELLE DE L'HÉBERGEMENT : INFORMER ET ALERTER LES DÉCIDEURS **PUBLICS**

L'association s'est trouvée en première ligne face à la crise de l'hébergement des demandeurs d'asile en France qui perdure depuis plusieurs années. Elle est

la conséquence de l'insuffisance du dimensionnement du DNA qui fonctionne à pleine occupation de manière permanente et ne répond que partiellement aux besoins d'hébergement des arrivants.

Dans le département du Rhône, Forum réfugiés est la principale structure porteuse du dispositif départemental d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés. Forum réfugiés et les autres professionnels en

charge de cette activité se sont mobilisés pour rechercher et mettre en œuvre des solutions d'hébergement complémentaires, avec la Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration (DCII) de la préfecture du Rhône. C'est ainsi que Forum réfugiés a obtenu, avec les autres organisations gestionnaires d'établissements (Entraide Pierre Valdo et Adoma), le soutien du préfet pour augmenter les capacités d'hébergement d'urgence financées dans le Rhône.

En réponse à un appel d'offre lancé par le ministère de l'Immigration en 2009, Forum réfugiés a ouvert 60 places de CADA dans l'Allier en 2010, puis 80 places de CADA dans le Puy-de-Dôme en 2011 ; soit 140 places au total dans la région Auvergne.

PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DISPOSITIFS D'URGENCE

L'INSTANCE D'ADMISSION CONCERTÉE (IAC)

L'IAC traite l'ensemble des demandes d'hébergement dans le Rhône ; elle est présidée par la préfecture et Forum réfugiés en assure le secrétariat et la coordination.

LE CENTRE DE TRANSIT

Le centre de transit accueille temporairement les demandeurs d'asile puis organise leur transfert dans un CADA du dispositif national d'accueil dès qu'une place adaptée aux besoins du ménage est disponible. Les demandeurs d'asile sont accueillis au transit même si leur situation administrative vis-à-vis du droit au séjour au titre de l'asile n'est pas encore stabilisée.

Intervenant en collaboration étroite avec les services de la plate-forme d'accueil, le centre de transit est le lieu de centralisation des demandes d'hébergement en attente. Il organise l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie dans les hébergements du Rhône et dispose d'une capacité de places dédiées en Rhône-Alpes et dans le dispositif national.

Le centre de transit accueille en priorité les familles avec enfants mineurs. Afin de répondre à une demande croissante pour les personnes seules, 24 places leur sont réservées. Le centre joue aussi un rôle dans l'hébergement de deux publics particuliers : des personnes placées sous procédure Dublin II et des personnes en procédure de retour volontaire (voir Dublin et ARV, Glossaire p.48). Il permet également l'accueil dans un court délai de groupes de personnes exilées. Enfin, depuis quelques années, des familles dites « réinstallées » (cf. Glossaire) y sont dirigées.

Un diagnostic global de la situation administrative, sanitaire et sociale de chacune des personnes accueillies est établi. Les demandeurs d'asile sont accompagnés dans leurs démarches administratives. Le diagnostic sanitaire permet d'orienter les demandeurs d'asile vers un CADA adapté à leurs besoins de santé (localisation, accessibilité etc.). Un suivi peut être mis en place, en lien avec les partenaires médicaux et le centre de santé Essor.

ALTERNATIVES À L'HÉBERGEMENT HÔTELIER : TROUVER DES HÉBERGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La vocation du dispositif hôtel-asile est de pallier les carences du DNA en mettant à l'abri les familles avec enfants mineurs, en demande d'asile mais n'ayant pas de place en CADA. Ce dispositif peut être étendu aux célibataires dont la situation sanitaire requiert un hébergement adapté. Les admissions au sein de ce dispositif sont soumises à la validation du préfet.

Cependant, les places réservées dans le dispositif hôtelier de l'agglomération lyonnaise pour héberger les demandeurs d'asile ne sont pas assez nombreuses et cette solution est coûteuse et parfois peu adaptée. Les services de l'État et Forum réfugiés ont donc été conduits à rechercher des solutions alternatives.

Au cours de l'année, Forum réfugiés a ainsi ouvert dans le Rhône des dispositifs d'hébergement d'urgence, La Tourette, avec 33 places pour demandeurs d'asile isolés, à Éveux ; 10 places ajoutées aux 70 existantes au SAS à Vaulx-en-Velin, et une structure de 100 places pour demandeurs d'asile en famille à Albigny-sur-Saône. Recherches immobilières, rencontres avec les élus, les structures locales et même parfois le voisinage, préparation d'un projet social et organisationnel de la structure, établissement d'un projet de peuplement cohérent avec les besoins recensés et adapté à l'architecture des locaux d'accueil, montage budgétaire et recrutement de l'équipe sociale et logistique constituent des pré-requis indispensables à l'ouverture de structures. Au total, 143 places ont donc été ouvertes sur trois sites.

Malgré ces nouvelles places, la pression est restée importante sur les autres dispositifs d'hébergement gérés par Forum réfugiés.

HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE EN CADA

MISSION DES CADA

Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et médical et le suivi juridique

et administratif des candidats à l'asile titulaires d'un titre de séjour. Cette mission s'exerce pendant toute la durée d'instruction de la demande.

L'activité des CADA a été marquée par de nouvelles évolutions du contexte règlementaire. Deux textes (décret du 20 juillet 2011 relatif aux conventions conclues entre les CADA et l'État et circulaire du 19 août 2011 relative aux missions des CADA et aux modalités de pilotage du Dispositif national d'accueil) sont venus modifier la définition et les modalités d'exercice des missions de ces centres. Rédigés dans un contexte de restriction des dépenses publiques, ces textes révisent à la baisse le taux d'encadrement. Auparavant plafonné à un équivalent temps-plein (ETP) pour 10 personnes, le ratio est désormais réduit à un ETP pour 10 à 15 personnes accueillies.

OPTIMISATION DE LA GESTION DES CADA

Le Service de l'asile du ministère de l'Intérieur, avec l'appui de la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME), a mis en place un groupe de travail portant sur l'optimisation de la gestion des CADA. L'objectif est de prolonger les axes de réforme mis en avant par le rapport d'avril 2011 de l'Inspection générale de l'action sociale (IGAS) et du Contrôle général économique et financier. Le groupe de travail s'est attaché à définir une typologie des CADA (capacité, public, etc.) puis à construire un référentiel de coûts par prestations. Ce référentiel doit permettre d'objectiver les coûts de chaque établissement et ainsi d'assurer une meilleure équité dans la fixation des dotations globales de financement.

Forum réfugiés a été intégré à ce groupe de travail avec les autres structures d'envergure nationale gestionnaires de CADA. Les représentants de l'association ont insisté auprès des décideurs publics sur certaines nécessités propres à l'accompagnement des demandeurs d'asile et sur les moyens financiers indispensables pour y répondre. L'association a participé à la construction du référentiel et à l'étude budgétaire, en recevant les représentants de la DGME associés au cabinet de consultants Kurt Salmon et en mettant à disposition des données qualitatives et budgétaires.

Les décisions financières prises parallèlement par le gouvernement ont réduit de 8 % le budget des CADA sur la période 2011-2013.

Pour compléter ce travail de rationalisation des actions et des coûts des CADA, le Service de l'asile du ministère de l'Intérieur a organisé la mise en œuvre en 2011 du logiciel SICC (Système d'information commun CHRS et assimilé-CADA), qui lui apporte une meilleure connaissance des données financières

et des indicateurs d'activités des centres, l'objectif étant de disposer « d'indicateurs de contrôle de gestion et de performance ». Comme les autres structures, Forum réfugiés a dû intégrer ce nouvel outil dans son fonctionnement pour répondre aux attentes des financeurs.

HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES

Pour les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié, l'accès à un logement peut prendre du temps. Pour les plus vulnérables, Forum réfugiés dispose dans le Rhône d'un parc de 97 places d'hébergement, réparties entre un centre provisoire d'hébergement (CPH) situé dans le 8ème arrondissement de Lyon et un dispositif CADA-IR (Intégration des réfugiés), dispersé dans les CADA gérés par l'association.

Tous les résidents intègrent un logement en bail direct à leur sortie de l'hébergement.

AMÉLIORATIONS À METTRE EN ŒUVRE EN 2012

RÉORGANISATION DE FORUM RÉFUGIÉS POUR FAIRE **FACE AUX BAISSES DE FINANCEMENTS**

La baisse présente et à venir des financements CADA a poussé l'association à mener une réflexion pour réorganiser le dispositif du Rhône et optimiser l'utilisation des fonds publics alloués, tout en maintenant un niveau d'accompagnement satisfaisant pour le public accueilli. Cette réflexion devait aboutir à la mise en œuvre d'un schéma de réorganisation au cours du premier semestre 2012.

AMÉLIORATIONS QUALITATIVES DE L'HÉBERGEMENT

Une enquête menée par les services déconcentrés fin 2010 et diffusée début 2011 a mis en exerque les nombreux axes d'amélioration à suivre en termes de sécurité, d'accessibilité et d'intimité des locaux d'hébergement pour demandeurs d'asile dans le Rhône.

En même temps qu'il a engagé un dialogue avec ses bailleurs, Forum réfugiés étudie plusieurs pistes qui permettent d'améliorer les conditions d'hébergement.

Intégration: programme Accelair



Conduit depuis 2002 dans le département du Rhône, le programme Accelair offre aux réfugiés statutaires un accompagnement qui leur facilite l'accès au logement, à la formation et à l'emploi, dans le cadre d'un appui adapté à leur situation.

Les équipes des centres d'hébergement commencent à préparer le processus d'intégration dès l'obtention du statut de réfugié mais l'instruction du revenu de solidarité active (RSA) marque le début officiel de la prise en charge par le programme Accelair. Forum réfugiés dispose de l'agrément pour le RSA et des habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement au logement. Avec l'aide des équipes du programme Accelair, et grâce à ses liens avec les services publics, tous les réfugiés sont logés dans l'année. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deuxtiers des réfugiés suivis de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année.

Accelair regroupe une équipe de coordination et deux équipes de référents. La coordination, basée au siège de Forum réfugiés, supervise l'ensemble des activités et des partenariats qui servent à renforcer la captation des offres de logements et des mesures pour l'emploi ou la formation. Le programme

Accelair est mis en œuvre dans deux territoires. Les activités sont réalisées dans le « territoire 2 » par les référents de l'association Entraide Pierre Valdo, basés à Tassin et dans le « territoire 1 » par ceux de Forum réfugiés, basés à Lyon-Mermoz.

TRANSFERT DE LA MÉTHODE ET **EXPÉRIMENTATIONS**

Lancées à la demande du ministère de l'Intérieur (alors ministère de l'Immigration) en 2008, les opérations de transfert de la méthode Accelair se poursuivent auprès d'une douzaine de départements. Parmi ceux-ci, cinq sont porteurs d'un projet d'intégration et tous sont partenaires au plan transrégional, dans le cadre d'une initiative collective engagée cette année (projets financés par le Fonds européen pour les réfugiés - FER).

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne, partenaires de Forum réfugiés en matière d'intégration par l'emploi et par le logement ont manifesté leur désir de se regrouper pour capitaliser les savoir-faire Accelair.

RÉINSTALLATION

À titre expérimental jusqu'en 2013, l'association développe un protocole d'accueil en logement direct pour les réfugiés des opérations de réinstallation menées par la France, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne reconnue comme réfugiée quitte son premier pays d'accueil et est légalement installée dans un autre pays qui l'accepte. A l'inverse de la plupart des demandeurs d'asile, les réfugiés en réinstallation disposent d'un visa d'établissement (visa D) et leur prise en charge s'opère depuis le premier pays hôte, frontalier en général.

ACTIVITÉS

- Nombre de nouveaux statuts délivrés dans le Rhône (OFPRA): 353
- Effectif total des bénéficiaires : 878 adultes, correspondant à 581 ménages
- Origines géographiques : 35 % Europe ; 35 % Afrique; 27 % Asie; avec 70 % de non francophones
- Éducation : 26 % niveau maximum section primaire, dont 50 % d'illettrés : 65 % niveau inférieur au baccalauréat ; 21 % avec au moins un équivalent Bac+2. Ce faible niveau scolaire rend plus difficiles l'apprentissage du français et l'accès à un emploi.
- Effectif des entrants : 295 adultes, correspondant à 217 ménages
- Effectif des sortants : 276 adultes, correspondant à 190 ménages

ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

Malgré un contexte économique difficile, les résultats en matière d'accès à la formation sont de même niveau que l'an dernier et le nombre de contrats de travail progresse de 32 %. Cette forte hausse repose sur deux facteurs : l'effort engagé l'an dernier sur la formation et la concentration des recherches vers les secteurs en tension de main-d'œuvre. Malgré une augmentation de 4,8 % du chômage (catégorie A), cette année encore, deux-tiers de l'ensemble des bénéficiaires ont occupé au moins un emploi ou une formation à vocation professionnelle. Le manque de connaissances en français et l'insolvabilité sont les deux principales difficultés à surmonter. Les difficultés liées à la santé mentale sont en progression, notamment pour les réfugiés en réinstallation et pour les femmes victimes de torture.

ACCÈS AU LOGEMENT

La cartographie des logements réalisés depuis 2002 indique un équilibre entre le périmètre intramuros délimité par Lyon/Villeurbanne et la banlieue. Dans cette zone, la part des logements Accelair passe de 43 % en 2005 à 61 % en 2011, au détriment des communes de Décines, Rillieux, Vaulx-en-Velin et Mézieu. Au regard des discriminations à l'encontre des étrangers, ces résultats sont encourageants.

Dans le cadre du protocole expérimental pour les réfugiés des opérations de réinstallation, le principe d'un accueil direct en logement plutôt qu'en hébergement a été expérimenté pour la première fois en novembre à Bourgoin avec Adoma (bailleur immobilier). Actuellement, seuls quelques logements en cours d'équipement sont disponibles au plan régional.



RÉSULTATS DU PROGRAMME

Logement

- Nombre d'accès au logement : 159 baux signés (bail direct)
- Vitesse moyenne d'accès au logement : 9 mois (contre 44 mois pour le parc HLM lyonnais)

Formation et emploi

- Nombre d'accès à la formation : 181 mesures, dont 120 en formation professionnelle
- Nombre d'accès à l'emploi ordinaire : 181 contrats de travail, dont 47 CDI: 3 créations d'activité
- Nombre d'accès à l'emploi aidé : 90 contrats de travail, dont 3 contrats d'apprentissage
- Vitesse moyenne d'accès à une 1ère formation : 7.5 mois
- Vitesse moyenne d'accès au 1er emploi : 11 mois
- Part des femmes dans l'effectif global : 43 %
- Part des femmes en formation : 46 %
- Part des femmes en emploi : 30 %

CONFÉRENCE LOGEMENT DU 16 JUIN 2011

Une conférence-débat a été organisée en juin par Forum réfugiés et l'association ABC HLM du Rhône, composée de 26 organismes HLM. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre de la semaine de l'intégration organisée à l'initiative d'Alain Marc, préfet du Rhône. Elle s'est déroulée en présence des représentants du gouvernement et de la délégation française du HCR, devant 150 auditeurs issus des secteurs de l'hébergement, du logement, de la formation et de l'emploi. La séance a été introduite par Mme Frenais-Chamaillard, chef du Service de l'asile au ministère de l'Intérieur, aux côtés des présidents de Forum réfugiés et d'ABC HLM. Cette demi-journée a été l'occasion d'évoquer les facteurs de longévité du programme Accelair, dont les principes ont inspiré au législateur l'obligation d'accompagner l'intégration des réfugiés (art.30 loi 2007-1631 ou L-711 Code des étrangers). Les acteurs du logement se sont engagés à soutenir la constitution d'un parc d'appartements disponibles pour loger les prochains réfugiés en réinstallation, dès leur arrivée sur le territoire.

CHANTIER D'INSERTION: VALORISER LES COMPÉTENCES ARTISTIQUES DES RÉFUGIÉS

En partenariat avec la Biennale d'art contemporain et le Plan d'action sur site, le programme Accelair a piloté un chantier d'insertion. Son objectif était de permettre à six réfugiés de découvrir le monde du travail en France, les métiers d'art dans le bâtiment et les formations en lien avec un projet professionnel, tout en se perfectionnant en français professionnel. Pendant un trimestre, trois sont devenus gardiens d'exposition à la Sucrière de Lyon (une ancienne usine transformée en lieu culturel) tandis que les trois autres étaient chargés d'installer les nouveaux lieux d'exposition de la Biennale. Une médiatrice culturelle leur a proposé une vision complète de la création artistique : visites de musée, de l'opéra, de la ville de Lyon... Tous les salariés sont parvenus à construire un projet professionnel et à se maintenir dans l'emploi.

P Le travail déclenche tout. Je comprends enfin le français, on me propose une formation de soudure et je viens de trouver un appartement à Ecully.

Ken Ejimi, originaire 🗾









RECONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER LES BESOINS MÉDICAUX ET PSYCHOLOGIQUES DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

Une partie importante des personnes relevant de l'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Elles souffrent de divers symptômes post-traumatiques : cauchemars, syndrome de répétition, hallucinations, insomnies, douleurs somatiques, etc. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonnance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Dès la fin des années 1990, une mission de soutien psychologique a été développée auprès des demandeurs d'asile résidant au sein des centres d'hébergement. Cette mission a vu le jour en raison des difficultés d'accès aux soins dans le droit commun.

LE CENTRE DE SANTÉ ESSOR

Forum réfugiés a ouvert en 2007 un centre de santé à destination des personnes en souffrance psychique liée à l'exil et des victimes de persécution et de torture. Le centre est agréé par l'Agence régionale de santé depuis 2008. La majorité des patients résident dans le Rhône et sont orientés par les établissements d'hébergement du DNA. L'accueil est conditionné par l'état de santé de la personne quelle que soit sa situation juridico-sociale en lien avec la procédure d'attribution du statut de réfugié. La prescription des professionnels de santé augmente chaque année (de 5 à 12 % de 2010 à 2011). Les consultations peuvent être individuelles ou familiales selon le souhait des personnes reçues.

Les symptômes fréquents dont se plaignent les patients concernent des troubles anxio-dépressifs sévères consécutifs aux traumatismes subis au pays et à la rupture liée à l'exil. L'offre pluridisciplinaire de soin vient en complément de celle du service public : médecin, psychologues, kinésithérapeute et art-thérapeute proposent une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients.

Forum réfugiés promeut la place essentielle de l'interprétariat dans ce type de proposition thérapeutique. Au centre Essor, le patient peut s'exprimer dans sa langue ce qui permet d'adapter au mieux les thérapies, pour une meilleure efficacité. L'interprétariat rend possible la création d'un espace de parole où le patient est reconnu dans ses appartenances linguistique et culturelle.

MISSION AUPRÈS DES PARTENAIRES

Des actions de sensibilisation, de formation et d'échange favorisent le partage des connaissances et des compétences entre les professionnels et améliorent la prise en charge des patients. Un groupe de travail, rassemblant des psychologues d'autres structures de soin et d'hébergement des demandeurs d'asile se réunit régulièrement au centre de santé.

ACHIES





PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Depuis le 1er janvier 2010, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) coordonne et gère, pour le compte du ministère en charge de l'asile, le dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile. L'OFII assure à ce titre la gestion des plates-formes d'accueil, soit en gestion directe, soit en gestion conjointe, soit par délégation. Les plates-formes centralisent l'information et l'accompagnement juridique, administratif et social nécessaire aux personnes en quête de protection, afin que celles-ci puissent accéder à la procédure d'asile et aux droits sociaux.

L'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône est décidée par l'Instance d'admission concertée (IAC). Les acteurs locaux intervenant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés participent à cette instance.

C'est dans un contexte marqué par des réformes importantes en matière d'organisation de l'accueil et de l'accès à la procédure d'asile que les plates-formes de Forum réfugiés ont mis en œuvre leur mission.

En 2011, l'association Alynea, partenaire de Forum réfugiés, a recentré ses activités sur le public de droit commun, Forum réfugiés assurant désormais le premier accueil des demandeurs d'asile dès leur arrivée. La fin de l'année a été en partie consacrée à la préparation de cette nouvelle organisation qui sera opérationnelle en janvier 2012.

En 2011, 3 715 PERSONNES ont été DOMICILIÉES ou HÉBERGÉES par les structures de premier accueil soit

> 255 000 NUITÉES

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Lyon

Date d'ouverture 1994

Modalités de fonctionnement délégation complète par l'OFII

Bénéficiaires demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge par le dispositif national d'accueil (DNA)

Mission

La région Rhône-Alpes est, au niveau national, la 2ème région d'arrivée (9,6 %) et le département du Rhône le 4^{ème} département d'arrivée avec 2 133 nouvelles demandes d'asile par an.

L'objectif de la plate-forme est de proposer un large panel de services en direction des demandeurs d'asile primo-arrivants et des demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge par le DNA. Les missions de la plate-forme sont aujourd'hui réparties en trois pôles : l'accueil-domiciliation (Forum réfugiés est la seule association du Rhône habilitée à la domiciliation des demandeurs d'asile dans le cadre de leur procédure), l'orientation vers un hébergement et le conseil. Ces trois pôles travaillent en lien étroit et ont le même objectif : faire accéder les demandeurs d'asile à leurs droits dans les meilleurs délais. Des interprètes facilitent ces démarches.

S'agissant des réfugiés, la plate-forme réalise un travail de liaison important avec le dispositif Accelair au moment de l'orientation vers ce programme qui reprend en charge leur suivi social. Lorsqu'ils ne sont pas hébergés dans un dispositif spécialisé, la plateforme reste leur référent pour toutes les démarches liées à la domiciliation, notamment le courrier et l'état civil.

Pour faciliter l'accès aux droits sociaux et médicaux, la plate-forme s'appuie sur les différents partenariats établis avec des acteurs locaux. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) permet de bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) et de l'aide médicale d'État (AME). Pôle emploi ouvre l'accès à l'allocation temporaire d'attente (ATA) ; ce partenariat a réduit les délais de perception de l'allocation, seul moyen de subsistance des demandeurs d'asile.

Activités

DOMICILIATION

- 1 408 domiciliations représentant 1 917 personnes (contre 1 998 en 2010).
- Profils des ménages domiciliés : familles 57 % ; isolés 37 %; couples 6 %; 1 mineur isolé.
- Origines géographiques : Europe, 808 personnes (notamment d'Arménie et de Macédoine) ; Afrique, 496 (notamment de RD Congo) et Moyen-Orient/ Asie, 104 personnes.
- Accueil et remise du courrier : 34 526 sollicitations (remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations); 59 623 courriers distribués.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT

Situation administrative des personnes dont la demande d'hébergement a été instruite

• 1 835 personnes ont enregistré une demande d'hébergement : 682 isolées, 118 en couple et 1 035 en famille (558 adultes et 477 enfants).

Parmi elles:

- 1 304 personnes sous autorisation provisoire de séjour (71 %).
- 377 personnes sous procédure prioritaire (21 %).
- 145 personnes sous procédure Dublin (8 %).
- 9 personnes statutaires (0,5 %).

Solutions d'hébergement

Le dispositif d'accueil ne permettant pas de répondre à toutes les demandes d'hébergement, Forum réfugiés et les autres membres de l'IAC ont porté une attention particulière aux situations des plus fragiles, traitées en priorité.

- 546 personnes ont accédé à un hébergement au sein du dispositif dédié aux demandeurs d'asile.
- 729 personnes ont intégré le dispositif hôtel-asile de Forum réfugiés.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Photographies: les personnes domiciliées se sont vues remettre 4 à 8 photos d'identités en fonction des besoins de leur procédure. Ce service est indispensable pour l'entrée dans la procédure de demande d'asile, a fortiori pour des personnes sans ressources.

- 1 207 demandeurs d'asile accompagnés dans la constitution de leur dossier (685 en phase OFPRA et 522 en phase CNDA).
- 145 personnes placées sous règlement Dublin.
- 94 ménages, représentant 302 personnes, dans la procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII. Les nationalités principales étaient :

macédonienne (60 %), bosnienne et kosovare. 88 ménages ont vu leur procédure de retour aboutir.

SERVICES PROPOSÉS PAR LES PARTENAIRES

- 1 088 personnes ont ouvert des dossiers de CMU et d'AME auprès de la CPAM. Les orientations vers les structures de soins comme les Permanences d'accès aux soins de santé des hôpitaux, le centre de santé de Forum réfugiés ou vers les associations caritatives ont été importantes cette année du fait de la hausse du nombre d'arrivées et de situations médicales lourdes.
- 1 206 dossiers d'ATA ont été déposés auprès de Pôle emploi.

Q Une fois en France...

Deux jours après mon arrivée, j'ai été conduit au Secours catholique et à Forum réfugiés, rue Garibaldi. J'allais seul à la préfecture ou à Forum réfugiés, je me perdais beaucoup les premiers jours, surtout quand je prenais le métro. Normal, il n'y en a pas chez moi. J'ai commencé à dormir à « Train de nuit » vers Perrache. Une expérience douloureuse. Faut dire que dormir dans un bungalow avec trois autres personnes, des clochards et autres ivrognes et blessés de la vie n'est pas, soyons diplomate, très réjouissant. Ça sentait l'alcool, la sueur et le tabac. Au bout d'un certain temps je me suis décidé à aller en parler à la personne qui m'avait si gentiment déniché cette place. Marithé qu'elle s'appelait, du Secours catholique, une femme très gentille et serviable. Sans connaître le but de ma visite du jour, elle m'accueillit avec un large sourire et une joie sincère pour me dire qu'elle avait trouvé mieux pour moi, une place en CADA avec tout le confort qui va avec. Merci, lui ai - je dit. Que dire d'autre devant tant d'amour ?

Voilà comment je suis arrivé au centre de transit de Forum réfugiés, rue de la Baïsse à Villeurbanne. Un palace, ou presque, comparé à ma situation précédente. J'avais du mal à réaliser, j'avais maintenant ma propre chambre comme dans mon pays et personne ne viendrait encore m'embêter. L'équipe du centre de transit était super gentille avec moi notamment Dominique la secrétaire, Alice qui s'occupait de la comptabilité, Estelle qui suivait mon dossier de demande et les autres. Je m'y suis plu énormément. On prend soin de moi, et c'est bien. Je prends soin à mon tour de l'espace que la France a bien voulu m'octroyer ; il faut dire que tel n'est pas le cas pour tout le monde malheureusement.

C.L. (RD Congo)



Dispositif hôtel-asile

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC) Bénéficiaires familles avec enfants mineurs demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge par le DNA

Activités

HÉBERGEMENT

Si le dispositif hôtel-asile a connu en 2011 une baisse de plus de 8 % du nombre de nuitées, le nombre de personnes hébergées chaque nuit (537 personnes en moyenne) demeure très élevé. Le dispositif a encore démontré toute sa pertinence et sa réactivité en offrant des solutions de mise à l'abri dans les périodes les plus critiques.

Par rapport à 2010, le nombre d'entrées au sein du dispositif a baissé de 22 % et le nombre de sorties a augmenté de 78 %. Plusieurs paramètres expliquent cette baisse des prises en charge malgré un niveau constant du nombre d'arrivées. La cause principale est l'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence spécialisées. Durant l'année, 100 places d'hébergement hivernal et 273 places d'hébergement d'urgence (venues s'ajouter aux 70 places existantes) ont été créées dans le Rhône afin d'accueillir prioritairement les familles émargeant jusqu'alors au dispositif hôtel-asile. De plus, la circulaire du 24 mai 2011 sur le pilotage du dispositif d'hébergement d'urgence a mis fin à la prise en charge, au sein du dispositif hôtelier, des ménages placés sous procédure prioritaire à compter du rejet de leur demande d'asile par l'OFPRA. Enfin, malgré les retards de paiement de l'État, la plupart des hôteliers partenaires ont maintenu les prises en charge des familles. Cependant, Forum réfugiés a dû suspendre les nouvelles entrées dans le dispositif hôtelier.

- Nombre total de nuitées : 196 041
- Nombre de personnes entrées : 729
- Nombre de personnes sorties : 1 046
- Durée moyenne de séjour : 267 jours
- Origines géographiques : Europe, 1 151 personnes; Afrique, 142; Moyen-Orient/Asie, 71

MODALITÉS DE SORTIE

Dispositif national d'accueil

- Centre de transit, 150 personnes
- CADA, 22 personnes
- Centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires, 40 personnes

Hors DNA

- Samu social, 201 personnes
- Dispositifs d'hébergement d'urgence : accueil temporaire des demandeurs d'asile (ATDA), 70 personnes; dispositif Sas, 70 personnes; centre d'Albigny-sur-Saône, 65 personnes
- Hébergement temporaire des réfugiés : CADA-IR, 9 personnes
- Logement : 4 personnes
- Autres cas : retour volontaire (ARV), 302 personnes ; disparitions, 64 ; déboutés de la demande d'asile, 22 ; sorties volontaires, 11 ; placement sous procédure Dublin, 10; exclusions, 3; autres, 3

J'ai vu... mais je n'ai J'ai vu la jamais vu ... saison sèche et la saison des pluies. Mais je n'ai jamais vu l'hiver aussi noir. François (RD Congo)

66

PP Le chef de la sécurité du Palais présidentiel m'a appelée, me disant de venir dans l'immédiat au Palais. C'était un beau matin du mois de mai. Directement je suis partie et arrivée là-bas, il m'a fait entrer dans son bureau où il y avait ses proches collaborateurs. Ils m'ont ordonné d'enlever ma ceinture, mes souliers et de m'asseoir par terre. Ils ont commencé à me poser des questions en me torturant et là j'ai compris que ma personnalité n'avait plus d'importance, même une mouche vivante avait une plus grande valeur aue moi.

Madame K.M. (Rwanda)

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Nice (06)

Date d'ouverture 2011

Modalités de fonctionnement gestion conjointe avec l'OFII

Bénéficiaires demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge par le DNA

Mission

A partir de février 2011 et à la demande de l'OFII, Forum réfugiés a pris en charge la gestion de la plateforme des demandeurs d'asile de Nice. Dans le cadre de la régionalisation de l'admission au séjour, les demandeurs d'asile du Var s'adressent également à cette plate-forme.

La plate-forme intervient en complément des prestations de la délégation territoriale de l'OFII qui a en charge l'instruction des demandes d'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge en CADA. La mission de la plate-forme se concentre donc sur la domiciliation et sur l'accompagnement juridique.

Forum réfugiés est la seule association du département des Alpes-Maritimes habilitée à domicilier les demandeurs d'asile. La domiciliation postale permet aux demandeurs d'asile d'entreprendre leurs démarches en préfecture, d'ouvrir un compte bancaire et d'obtenir les droits à l'ATA et à la CMU. Lors de l'accueil en vue d'une domiciliation, l'équipe effectue un diagnostic global de la situation administrative, sanitaire et sociale qui permet d'orienter les personnes vers les services adéquats.

L'accompagnement juridique porte sur la constitution de la demande d'admission au séjour et les conditions du renouvellement du titre de séjour. Une assistance est aussi proposée dans la constitution du dossier de demande d'asile devant l'OFPRA et dans la constitution du recours éventuel devant la CNDA. L'équipe assure l'orientation des mineurs étrangers isolés qui souhaitent entrer dans la procédure d'asile.

La plate-forme participe à la Coordination départementale institutionnelle traitant des politiques de gestion de l'asile, aux côtés de l'OFII, de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de la préfecture des Alpes-Maritimes. Ce partenariat a permis de mettre en œuvre une organisation opérante, répartissant les rôles et les responsabilités de chaque intervenant au sein de ce parcours.

Activités

L'année 2011 a été marquée par l'ouverture de la plateforme. La direction de Forum réfugiés et l'équipe de la plate-forme ont été mobilisées pour aménager les locaux, recruter le personnel, mettre en place des collaborations avec les principaux partenaires (Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration de la préfecture du Rhône et OFII), élaborer des procédures opérationnelles d'intervention, rencontrer les partenaires associatifs, etc.

DOMICILIATION

Sur l'année, le département des Alpes-Maritimes a enregistré une baisse de la demande d'asile de 50 %. Néanmoins les domiciliations sont à nouveau en augmentation depuis septembre 2011 (+ 22 % par mois en moyenne).

- 259 domiciliations représentant 297 personnes
- Profils des ménages domiciliés : isolés 65 % ; personnes en famille 29 %; couples 7 %
- Origines géographiques : Europe 147 personnes ; Afrique 94; Moyen-Orient/Asie 17; Apatride 1
- Accueil et remise du courrier : 21 567 courriers distribués

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

- 185 demandeurs d'asile accompagnés dans la constitution de leur dossier (115 en phase OFPRA et 70 en phase CNDA)
- 140 jeux de photos réalisés

C Tout à coup, nous avons été arrêtés par la police, qui nous a fait sortir de la route et nous a dit « tout est fini aujourd'hui » les policiers ont tiré deux coups de feu dans la tête de mon mari qui est tombé. Ils ont ensuite tiré dans la poitrine de mon fils aîné. Je me suis précipitée sur lui et l'ai pris dans mes bras pour le protéger. La police a tiré un autre coup de feu, la balle m'a traversé le ventre je suis tombée en arrière sur mon enfant et nous avons été laissés pour morts. J'entendais avec peine les pleurs de mon enfant prisonnier sous mon dos. Mon mari et mon fils aîné sont morts ce jour là et je n'ai jamais revu mon autre fils. Mme J.M. (Angola)

Le centre de transit de Villeurbanne (69)

Date d'ouverture 1997

Modalités de fonctionnement en collaboration avec les services de la préfecture du Rhône, de l'OFII et des départements de la région (DDCS)

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires demandeurs d'asile en cours de procédure en attente de prise en charge dans le DNA ou de réadmission dans le cadre du règlement Dublin II

Activités

HÉBERGEMENT

- 772 personnes hébergées
- Type d'hébergement : collectif
- Profils des personnes accueillies : 485 personnes en famille (143 ménages de 242 adultes et 243 enfants) et 122 isolées
- Origines géographiques des personnes accueillies : Europe, 363 personnes (notamment 140 en provenance d'Arménie, 89 du Kosovo et 50 de Russie); Moyen-Orient/Asie, 38 personnes (dont 10 en provenance de Chine, 9 d'Afghanistan et 7 de Palestine); Afrique, 200 personnes (dontr 93 en provenance de RD Congo, 43 d'Angola et 12 du Burundi)
- 607 personnes entrées
- 608 personnes sorties
- 58 641 nuitées réalisées
- Taux d'occupation : 97 %
- Taux de rotation : 366 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Les personnes hébergées temporairement au centre de transit ont bénéficié d'un accompagnement juridique et administratif. Pour les 25 personnes en procédure Dublin hébergées, l'équipe a fourni un travail d'explication de la législation européenne et d'aide à la formulation de recours.

Situation administrative des ménages admis :

• 40 sous APS ; 215 sous récépissé ; 5 sous procédure Dublin ; 5 sous récépissé de 6 mois et accueillis dans le cadre de la réinstallation

MODALITÉS DE SORTIE

Seuls 25 % des personnes ont été orientées hors du département du Rhône, en raison de l'insuffisance de capacités disponibles dans le DNA.

Destinations de sortie : 449 au CADA du Rhône ; 110 en CADA hors Rhône; 13 en reprise Dublin; 4 retours volontaire ; 32 personnes dans d'autres situations (3 personnes CPH, 9 personnes logement autonome, 17 personnes sans solution connue)

Reference Aicha et à mes enfants vivant loin de moi

Mon séjour en France se poursuit, je vis actuellement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, le CADA Rhône dans la ville de Bron, près de Lyon.

Vous me manquez beaucoup, chaque seconde je pense à vous. Il m'est compliqué de prendre contact avec vous. Ici en France mon dossier de demande d'asile n'a pas encore abouti. C'est une période d'attente difficile. Pendant ce temps, je n'ai pas droit au travail, je n'ai pas droit à me former et je me contente d'une somme modique que le gouvernement d'ici me verse chaque mois. Et avec cette somme, impossible de vivre comme il se doit. Jean (RD Congo)

Saint-Irénée, Lyon 5ème

Date d'ouverture 10 décembre 2010 au 31 mars 2011

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires demandeurs d'asile primo-arrivants en attente d'un hébergement

Mission

Ce dispositif d'urgence hivernal d'une capacité de 200 places a hébergé 100 personnes relavant de l'urgence sociale et 100 demandeurs d'asile primo-arrivants en attente d'un hébergement. Forum réfugiés a géré ces 100 places, dans un contexte marqué par l'augmentation des flux des primo-arrivants et par la saturation des capacités locales d'hébergement. Ce projet a été conduit en collaboration avec Alynea.

Activités

Le diocèse de Lyon a mis à disposition deux bâtiments au sein de la maison Saint-Irénée pour accueillir le dispositif d'urgence. L'implantation du projet a été facilitée par l'ensemble des acteurs. La mairie, les paroissiens et les riverains ont accueilli favorablement le projet et se sont mobilisés de manière rapide et efficace.

24 salariés se sont relayés sur les deux dispositifs, assurant une présence 24 heures sur 24. Leur polyvalence a permis la mise en place d'un accompagnement rigoureux en instaurant rapidement un réseau partenarial de proximité. La mission de l'équipe sur site était donc concentrée sur le diagnostic des problématiques et l'orientation vers les partenaires adéquats, l'accès aux soins, l'animation, et la régulation de la vie en collectivité.

La scolarisation des enfants a été assurée grâce au passage des écoles mobiles (ASET) sur le site et par la mise en place du soutien scolaire par des bénévoles. La durée du séjour ne devant pas excéder 4 semaines, les enfants n'ont pas été inscrits dans les écoles du secteur.

HÉBERGEMENT

- 189 personnes hébergées soit 95 adultes et 94 enfants
- Type d'hébergement : collectif
- Origines géographiques des personnes accueillies : Europe, 185 personnes soit 98 %; Afrique, 4
- Durée moyenne de prise en charge : 50 jours
- 9 208 nuitées réalisées
- Taux de rotation : 189 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

L'accompagnement juridique et administratif a été assuré par la plate-forme d'accueil de Lyon.

MODALITÉS DE SORTIE

- 98 personnes orientées dans le DNA (centre de transit ou CADA)
- 4 personnes ont bénéficié du retour volontaire
- 87 personnes orientées dans le dispositif d'urgence (dont 2 dans le dispositif généraliste)



Dispositif de La Tourette à Éveux (69)

Date d'ouverture 1er février 2011

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires demandeurs d'asile en cours de procédure, isolés ou en couple

Mission

Ouvert à titre expérimental, le centre d'accueil de La Tourette est destiné à l'hébergement des demandeurs d'asile isolés ou en couple (sans enfants). Sa création est une expérience novatrice dans le département où toutes les structures d'hébergement sont réservées en priorité aux familles avec enfants. Le besoin est important dans le Rhône où la majorité des demandeurs d'asile isolés, considérés comme non prioritaires, se trouvent sans proposition d'hébergement.

Activités

Mené conjointement avec le Secours catholique, le projet a conduit à l'ouverture d'un centre d'accueil à Éveux, sur le site du couvent Sainte-Marie de la Tourette, dans un bâtiment loué aux Dominicains.

L'action du Secours catholique dans ce projet s'est déclinée autour de deux axes. Tout d'abord, le recensement des ménages éligibles selon les critères définis au préalable : admission au séjour, droits ouverts à l'ATA et à la CMU, sans hébergement et avec une situation de santé compatible avec l'éloignement relatif des transports en commun. Ensuite, le déploiement sur le site d'une équipe bénévole dédiée à la gestion de la vie quotidienne.

Une évaluation de l'action des trois premiers mois a conduit les partenaires à prolonger le dispositif jusqu'à la fin de l'année. L'action du Secours catholique s'est progressivement réduite mais la majorité des bénévoles, encadrés par les deux salariés de Forum réfugiés, ont poursuivi leur action à titre individuel ce qui a conféré une atmosphère familiale à ce lieu d'accueil pour adultes.

HÉBERGEMENT

- 58 personnes hébergées
- Type d'hébergement : collectif
- Capacité : 35 places à l'ouverture ramenées à 33 à compter du 1er mai

- Profils des personnes accueillies : 58 adultes représentant 52 ménages (46 isolés, 5 couples et une mère et sa fille majeure) ; 15 femmes et 43 hommes
- Origines géographiques des personnes accueillies : Afrique, 33 personnes (dont 13 de RD Congo); Europe, 14 (dont 7 du Kosovo); Moyen-Orient/Asie, 11
- 58 personnes entrées
- 26 personnes sorties
- 10 763 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 186 jours
- Taux d'occupation : 96 % • Taux de rotation : 74 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

- Reconnaissance du statut de réfugié : 26 % (CNDA)
- Attribution de la protection subsidiaire : 11 % CNDA

MODALITÉS DE SORTIE

Personnes ayant obtenu le statut de réfugié

- Délai moyen de sortie après notification de la décision d'octroi : 63 jours
- 4 personnes orientées sur des dispositifs spécifiques pour les réfugiés : Centre provisoire d'hébergement (CPH) ou CADA-Intégration réfugiés (CADAIR) ; 1 personne a choisi une solution personnelle (compatriotes)

Requérants déboutés de leur demande

- Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 18 jours
- 8 personnes orientées vers le Samu social et 5 personnes ont choisi une solution personnelle

Autres cas

• 7 personnes sorties en cours de procédure (non-respect du règlement intérieur et du contrat de séjour en centre)

Ma chère Aicha, mes chers enfants,

J'ai perdu quelques kilos à force de trop réfléchir sur mon avenir en France et sur votre avenir. Dans l'attente, je connais les insomnies. Je me réveille au milieu de la nuit dans ma petite chambre de 7m². Je regarde le plafond, je réfléchis et là l'angoisse monte et envahit ma gorge. Je sors de ma chambre et je vois le long couloir avec ses 10 portes fermées. Je me sens seul avec mon désespoir. Cette période d'attente est une souffrance psychologique supplémentaire. En effet, l'inactivité à laquelle je suis soumis résume mon quotidien. Pour être clair, la barrière de la langue, l'ignorance des pratiques sociales et culturelles, la non reconnaissance des diplômes, la méfiance même des individus sont autant de barrières à mon épanouissement. Jean (RD Congo)

Le centre d'hébergement d'urgence d'Albigny-sur-Saône (69)

Date d'ouverture 11 juillet 2011

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires familles en cours de procédure de demande d'asile

Mission

Ouvert dans deux pavillons du Centre hospitalier gériatrique (CHG) des Mont d'Or, ce centre d'une capacité de 100 places s'insère dans le dispositif départemental d'accueil des demandeurs d'asile. Il accueille des familles dans l'attente de la reconnaissance du statut de réfugié. Ce dispositif est réservé aux ménages ayant une admission au séjour et des droits ouverts à l'ATA et à la CMU. L'encadrement est assuré par une équipe qui met en œuvre un accompagnement social, administratif et juridique.

Activités

La perspective de l'ouverture du centre a généré des craintes, en particulier chez les habitants du quartier, souvent liées à une méconnaissance du public demandeur d'asile. La période préparatoire a donc été l'occasion de déployer des efforts d'explication pour faciliter l'implantation du centre dans le tissu local. Des partenariats ont ainsi été mis en place avec les Restaurants du cœur, le Secours populaire, la Maison du département du Rhône de Neuville-sur-Saône, etc.

HÉBERGEMENT

Tout au long de l'année, le travail de gestion hôtelière a été réalisé en étroite collaboration avec notre bailleur, le CHG des Mont d'Or. Une large partie du temps de l'agent social et hôtelier a été dédiée au travail de proximité dans les unités de vie. L'organisation de réunions régulières par unité de vie a permis de veiller au respect des règles et ainsi de prévenir d'éventuels problèmes relationnels. Chaque semaine, des cours de français et des activités ont été proposés.

- 109 personnes hébergées
- Type d'hébergement : collectif
- Capacité d'accueil : 100 places
- Profils des personnes accueillies : 109 personnes en famille dont 58 adultes et 46 enfants, plus 5 adultes rattachés (enfants majeurs ou ascendants) ; 59 femmes et 50 hommes
- Origines géographiques des personnes accueillies: Europe, 74 personnes (principalement d'Azerbaïdjan et d'Arménie); Moyen-Orient/ Asie, 12 (principalement Chine et Syrie); Afrique, 22 (principalement RD Congo et Angola); Indéterminée, 1

- 109 personnes entrées
- 9 personnes sorties
- 15 610 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 136 jours
- Taux d'occupation : 90 % (temps de la montée en charge lors de l'ouverture)
- Taux de rotation : 9 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

L'activité s'est plus particulièrement concentrée sur la rédaction des recours ainsi que sur la préparation aux entretiens OFPRA et aux audiences CNDA.

Situation administrative des hébergés au 31/12/2011 :

- 9 ménages en phase OFPRA (30 personnes -15 adultes, 15 enfants)
- 22 ménages en phase CNDA (68 personnes -42 adultes, 26 enfants)
- 1 ménage débouté (2 personnes 1 adulte, 1 enfant)

MODALITÉS DE SORTIE

- 4 personnes ont obtenu le statut de réfugié.
- 5 personnes ont été déboutées de leur demande.

Ma chère Aicha, mes chers enfants, Chaque matin, je descends dans la rue voir les voitures passer. A 11 heures, me voilà présent au bureau de Forum réfugiés pour demander mon courrier. Éternelle question : ma convocation à la commission des recours est-elle arrivée ? Plus que jamais je la souhaite. L'attente est si pesante. Après un an de présence en France, je veux aller devant le tribunal des demandeurs d'asile à Paris, afin que je puisse connaître mon sort. Quand est-ce qu'elle va venir cette convocation? Je n'en sais rien. C'est l'incertitude, c'est le calvaire. Jean (RD Congo)

Le dispositif Sas, Vaulx-en-Velin (69)

Date d'ouverture 2010

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires ménages de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin ou dont l'entrée dans le DNA est peu probable

Mission

Le Sas a pour vocation d'accueillir des ménages de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin et ceux dont l'avancement de la procédure d'asile rend peu probable voire impossible une entrée dans le DNA. L'objectif de ce dispositif est de limiter le recours au parc hôtelier. Les personnes accueillies percoivent l'Allocation temporaire d'attente (ATA), exceptées les personnes en procédure de retour volontaire, et sous règlement Dublin pour lesquelles le Sas verse une allocation mensuelle de subsistance (AMS).

Activités

Une secrétaire d'accueil et un agent social et hôtelier sont venus renforcer l'équipe qui a pu se rendre plus disponible aux besoins des demandeurs d'asile accueillis.

HÉBERGEMENT

Afin de prévenir tout conflit de voisinage et d'assurer la paix sociale, l'accent a été mis sur la régulation dans les unités de vie, assurée par l'agent social et hôtelier. Des réunions de régulation, des actions favorisant la gestion de l'attente, des ateliers occupationnels (expression libre, sorties culturelles et sportives) sont autant d'interventions proposées aux demandeurs d'asile accueillis.

- 191 personnes hébergées (112 adultes et 79 enfants)
- Type d'hébergement : collectif
- Capacité d'accueil : 80 places (depuis avril 2011, 70
- Profils des personnes accueillies : en famille, 160 ; en couple, 16; isolées, 15
- Origines géographiques des personnes accueillies : Europe, 118 personnes; Moyen-Orient/Asie, 29 personnes; Afrique, 44 personnes
- 122 personnes entrées
- 110 personnes sorties
- 27 734 nuitées réalisées
- Durée moyenne du séjour : 205 jours
- Taux de rotation : 137 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

- Demandeurs d'asile avec un titre de séjour : 137 dont 124 en phase CNDA
- Demandeurs d'asile en procédure prioritaire : 15
- Personnes sous convocation Dublin: 18
- Réinstallés palestiniens : 21

MODALITÉS DE SORTIE

- 30 personnes réfugiées statutaires dont 20 personnes réinstallées
- 52 personnes déboutées de leur demande d'asile
- 6 personnes dotées d'une carte de séjour temporaire par la préfecture
- 15 personnes engagées dans un retour volontaire ou humanitaire
- 7 personnes réadmises dans le cadre du règlement Dublin, vers l'Autriche, l'Italie et la République tchèque

Ma chère Aïcha, mes chers enfants, Je vous avoue que sans papier, sans travail, je ne suis rien. Je me sens inutile dans ce pays. C'est le désespoir et l'amertume. Aujourd'hui, je suis devant un dilemme, soit retourner au pays avec le risque de me faire tuer, soit rester ici mais avec des papiers car le contraire me conduirait à la clandestinité et de ce fait à me clochardiser. J'ai besoin de vos prières, car l'espoir fait vivre. Que mon exil en France ne puisse pas nous éloigner davantage l'un de l'autre, mais au contraire soit un moment où nos liens doivent encore être renforcés. Je vous aime et mes pensées de chaque jour vont toujours vers vous,

Affectueusement, votre époux et père Jean. Jean (RD Congo)

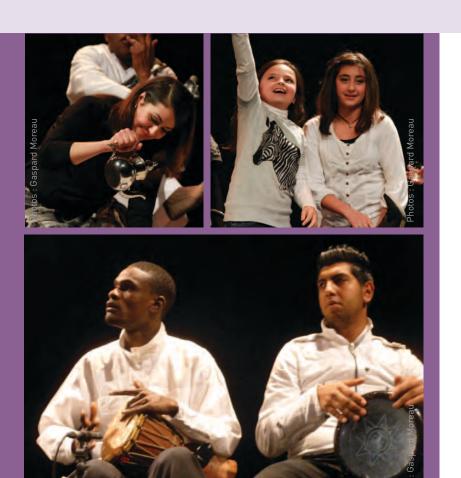
HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE EN CADA

Malgré le contexte budgétaire, les équipes de Forum réfugiés n'ont pas diminué leurs ambitions et leurs efforts pour accompagner au mieux les ménages accueillis dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Les équipes sociales ont poursuivi leurs actions en matière

d'accompagnement juridique et administratif dans la procédure d'asile (préparation des entretiens à l'OFPRA et à la CNDA). Elles ont également maintenu toutes leurs interventions visant à soutenir les demandeurs d'asile dans leur vie quotidienne. Aides financières et matérielles, soutien et conseil dans la gestion des activités, assistance pour l'ouverture des droits sociaux, sensibilisation et prévention en matière de santé, actions d'animation et pour gérer l'attente, etc. constituent autant d'interventions que les accompagnateurs sociaux ont mis en place tout au long de l'année.

En 2011, 942 PERSONNES ont été HÉBERGÉES dans les CADA de Forum réfugiés pour un total de

198 703



L'année 2011 s'est conclue par une fête de Noël organisée conjointement par les animateurs de tous les centres d'hébergement du Rhône. Les animateurs ont présenté le projet à la Fondation de France qui l'a financé en partie. Ce soutien a permis d'intégrer des demandeurs d'asile à la troupe de théâtre Zéotrope. Deux représentations ont été données sur la scène du centre culturel Charlie Chaplin de Vaulx-en-Velin. Ce spectacle gratuit a comblé les attentes des tous les spectateurs présents, dont une grande majorité de demandeurs d'asile.

📍 J'ai vécu trois ans au foyer. Plus d'ami, pas de famille, plus de travail et dans un pays complètement différent. Je regarde autour de moi. Mes amies d'enfance et mes amis avec qui j'ai grandi ont disparu. Je ne suis plus capable de me débrouiller toute seule. Même, j'ai peur de mes compatriotes parce que j'étais morte au mon pays. Si quelqu'un me trouve vivante ici, je serai morte de nouveau. Voilà une morte qui vit dans un autre pays. La vie au foyer, quand on est dans l'attente, est une vie dure. On voit les gens qui sont gravement malade ou gravement désespérés. Le voisin vient d'un autre pays et il a un comporte-

ment différent. Tout le monde est stressé. Chacun a son problème.

Parfois, on est obligé de prier en cachette parce que ta façon de prier est un danger pour toi et pour ta famille. Même dans un pays plein de liberté tu caches beaucoup de choses. Si on manque de liberté, ce n'est pas la faute du pays. C'est la vie.

Ce qui me rend le plus triste est la vie des enfants du foyer. Les enfants sont coincés entre leurs parents, le papa n'est pas là et la maman est triste et malade. Ou la maman est décédée et le papa est disparu. Les frères et les sœurs sont séparés à cause de la guerre. La guerre, le conflit et les gens qui quittent leur pays pour la paix.

De plus, il y a les difficultés de la langue, lire et écrire. Les gens parlent mais on ne comprend pas. On est zéro dans un système différent. Toutes les études qu'on a fait dans notre pays sont égale à zéro parce qu'elles ne servent à rien quand on doit parler une autre langue. Il faut à nouveau recommencer.

Je crois que l'animation est une bonne idée à Forum réfugiés. Les activités des animateurs sont des idées pratiques pour aider les demandeurs d'asile à sortir de cette situation. Pour moi, en tant que demandeur d'asile, l'animation est une véritable activité pour accepter la vie au foyer. Participer aux activités, poursuivre les cours de langue et apprendre les différentes façons de vivre ensemble a été formidable. Madame F.







CADA du Rhône [69]

Date d'ouverture 1991 sur le site de Bron, une extension en 1999 sur le site de Vaulx-en-Velin et deux extensions en 2001 sur les sites de Villeurbanne et de Lyon 8ème

Modalités d'orientation les personnes accueillies sont orientées par l'IAC

Bénéficiaires demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Activités

HÉBERGEMENT

- 760 personnes hébergées
- Type d'hébergement : collectif
- Capacité d'accueil : 440 places réparties sur les 4 sites
- Profils des personnes accueillies : 419 adultes, 47 enfants majeurs en famille, 294 enfants mineurs ; 120 personnes isolées, 38 couples, 142 familles ; 396 femmes et 364 hommes
- Origines géographiques des personnes accueillies : Les cinq principales nationalités représentées sont les nationalités kosovare, 207 personnes (28 %); arménienne, 118 personnes (16 %); azerbaïdjanaise, 69 personnes (9 %); congolaise (RDC), 67 personnes (9 %) et russe, 66 personnes (9 %)
- 315 personnes entrées
- 335 personnes sorties
- 159 878 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 509 jours
- Taux d'occupation : 99 %
- Taux de rotation : 74 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

L'accompagnement dans la procédure de demande d'asile demeure le cœur de métier du CADA. Quand ils obtiennent une place en CADA, la plupart des requérants ont déjà présenté leur dossier à l'OFPRA. Le suivi se concentre donc sur la préparation aux entretiens OFPRA et sur les recours auprès de la CNDA.

- Taux de reconnaissance du statut de réfugié : OFPRA: 9 %; CNDA 27 % (total 36 %)
- Taux d'attribution de la protection subsidiaire : 1 %

66

J'ai vu... mais je n'ai jamais vu ... J'ai vu les 99 taximotos et

les taxibicyclettes. Mais je n'ai jamais vu les pompiers qui vont chercher les malades dans les immeubles avec leur échelle. Odile (Rwanda)

SUIVI SANITAIRE ET SOCIAL

Suivi médico-psychologique

Les traumatismes liés à la violence subie au cours de la fuite sont mieux identifiés et pris en charge. D'année en année, ce type de suivi prend une part toujours plus importante de l'activité.

- 163 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique adéquat.
- 64 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.
- 125 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier, en partenariat étroit avec les services du Conseil général.
- 20 actions collectives de prévention ont été organisées.

Actions sociales

- 126 enfants inscrits sur des dispositifs scolaires adaptés et 19 enfants de plus de 16 ans scolarisés
- 63 séances de soutien scolaire organisées
- 109 réunions de groupe d'expression et 429 activités sportives et culturelles organisées
- 81 actions spécifiques mises en place en faveur des personnes vulnérables (femmes seules, victimes de traumatismes psychologiques, etc.)
- 11 conventions de partenariat signées

MODALITÉS DE SORTIE

Personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

- Délai moyen de sortie après notification de la décision d'octroi : 233 jours
- 88 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADAIR
- 18 personnes ont été logées directement dont 14 via le dispositif Accelair

Personnes déboutées de leur demande

- Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 32 jours
- 177 orientées vers le Samu social
- 23 sorties vers une solution personnelle
- 7 bénéficiaires du dispositif d'aide au retour volontaire

Autres cas

- 2 exclusions
- 20 autres : disparition, décés, transfert pour raisons de sécurité ou médicales

CADA de Montmarault - Allier (03)

Date d'ouverture 1er juillet 2010

Modalités d'orientation commission régionale d'admission pilotée par la DDCS 63, se réunissant ad hoc: 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

Bénéficiaires demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Activités

HÉBERGEMENT

- 96 personnes hébergées
- Type d'hébergement : 14 appartements dispersés dans une résidence HLM
- Capacité d'accueil : 60 personnes
- Profils des personnes accueillies : 45 adultes et 51 mineurs; 36 adultes en couple avec enfants, 4 isolés, 4 enfants majeurs, 1 adulte seul avec enfants
- Origines géographiques : Kosovo, 25 % ; Russie, 22 %; RD Congo, 13 %; Chine, 9 %
- 35 personnes entrées
- 34 personnes sorties
- 22 351 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 352 jours
- Taux d'occupation : 102 % • Taux de rotation : 58 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

- 7 rejets :
- 12 statuts de réfugié accordés ;
- Taux de reconnaissance du statut : 63 % (tous accordés par la CNDA)

SUIVI SANITAIRE ET SOCIAL

Suivi médico-psychologique

Ne sont présents sur Montmarault que trois médecins généralistes, quatre dentistes et trois infirmières. Pour tout autre suivi, les spécialistes sont situés à Montluçon, Moulins ou Vichy (à au moins une heure de bus). Aucun suivi psychologique de personnes non-francophones n'a pu être réalisé au Centre hospitalier de Montluçon. Un forum sur cette thématique aura lieu au 3ème trimestre 2012. Le CADA a donc recours à une psychologue libérale.

• 23 personnes ont bénéficié d'un accompagnement sanitaire spécifique (traumatisme, pathologie lourde).

Quitter son pays C'est quitter sa maison Quitter ses amis *Quitter ses souvenirs* Nona (Arménie)

Actions sociales

La mise en place d'actions locales par le Secours catholique et l'association Les uns les autres a permis d'élargir la palette des supports pour favoriser le lien social et l'apprivoisement de l'attente. De nombreuses actions ont été organisées par des bénévoles.

- 47 enfants scolarisés dont 11 en maternelle, 17 en élémentaire, 14 en collège et 5 en lycée
- 418 actions d'animation ayant réuni 2 771 participants
- 324 actions visant à favoriser l'autonomie et l'intégration et 103 actions visant à rompre le sentiment d'isolement

MODALITÉS DE SORTIE

Personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

- Délai moyen de sortie : 85 jours
- Sorties en logement social autonome rapide, en partenariat avec les bailleurs sociaux;
- Accès au RSA et rétroactivité des droits rapides (32 jours et 47 jours)

Les équipes se sont heurtées au manque de relais emploi sensibilisés à l'insertion professionnelle des réfugiés. Cette thématique sera travaillée en 2012 en lien avec le diagnostic Accelair établi en Auvergne.

Personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie : 28 jours

J'ai vu des femmes portant leur bébé sur le dos, enroulé dans le tissu traditionnel.

Mais je n'ai jamais vu un aveugle qui se promenait tout seul avec un chien dans

Jeannette (République centrafricaine)

66 J'ai vu... mais je n'ai jamais vu ...

CADA de Saint-Éloy-les-Mines - Puy de Dôme (63)

Date d'ouverture 1er mai 2011

Modalités d'orientation commission régionale d'admission pilotée par la DDCS 63, se réunissant *ad hoc* : 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

Bénéficiaires d'emandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Activités

HÉBERGEMENT

L'année a été marquée par l'ouverture effective du centre. Six mois ont été nécessaires pour mettre en place un fonctionnement quotidien adapté à ce nouvel environnement avec un important travail de communication. La gestion d'un centre en « diffus » a également été expérimentée, le CADA étant réparti sur deux quartiers de la ville de St-Éloy-les-Mines.

- 86 personnes hébergées
- Type d'hébergement : diffus
- Capacité d'accueil : 80 personnes
- Profils des personnes accueillies : 44 adultes et 42 mineurs ; 16 adultes en couple avec enfants ; 11 adultes isolés ; 8 adultes seuls avec enfants
- Origines géographiques : Kosovo, 30 % ; Arménie, 18 %, RD Congo, 12 % ; Russie, 9 %
- 86 personnes entrées
- 5 personnes sorties
- 16 474 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 53 jours
- Taux d'occupation : 84 % (entrées réparties sur les 4 premiers mois après l'ouverture)
- Taux de rotation : 57 %

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

- 4 statuts de réfugié et 1 protection subsidiaire concernant 3 familles pour 19 personnes
- Taux de reconnaissance : 100 % (OFPRA : 21 % et CNDA : 79 %)

SUIVI SANITAIRE ET SOCIAL

Suivi médico-psychologique

• 13 personnes ont eu recours à un accompagnement sanitaire spécifique (traumatisme, pathologie lourde)

Actions sociales

- 7 bénévoles ont mis en place et animé du soutien scolaire pour les collégiens et des ateliers de français pour adultes, de bricolage et de chant.
- 35 enfants scolarisés dont 7 en maternelle, 14 en élémentaire, 12 en collège et 2 en lycée
- 80 actions d'animation, 60 actions visant à favoriser l'autonomie et l'intégration et 22 actions visant à rompre le sentiment d'isolement

MODALITÉS DE SORTIE

Personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

- Délai moyen de sortie : 53 jours
- Sorties en logement social autonome rapide, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Accès au RSA rapide (35 jours).

Pendant cinq mois, j'ai vécu dans une pièce avec une trentaine de personnes. Certains soirs les militaires venaient, ils prenaient des hommes et on ne les revoyait pas. Les sévices étaient quotidiens. Les militaires arrivaient avec une liste de personnes et dans l'espace même ou nous étions, ils cassaient les bras, arrachaient les yeux avec des boites de sardines, le sang coulait. Il n'y avait pas de docteur. Il était difficile de dormir.

Monsieur Roba (Oromo d'Ethiopie)

Quant à la procédure elle est très lourde. Si on n'a pas les nerfs solides, on "pète les plombs". Ramadan (Rom du Kosovo)

HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS

Les personnes reconnues réfugiées ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. Dans le département du Rhône, Forum réfugiés dispose pour les plus vulnérables de 97 places d'hébergement réparties entre un centre provisoire d'hébergement (CPH) à Lyon et un dispositif CADA-IR (CADA Intégration des réfugiés), inséré dans le CADA du Rhône.

En 2011, 235 RÉFUGIÉS ont été HÉBERGÉS pour un total de

Le Centre provisoire d'hébergement à Lyon 8ème

Modalités d'orientation 44 % des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 70 % d'un dispositif de Forum réfugiés) ; 49 % étaient hors DNA ; 7 % sont nés sur place

Bénéficiaires réfugiés statutaires en attente de logement

Le Centre provisoire d'hébergement dépend de la réglementation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) avec une spécialisation envers les réfugiés apportée par son appartenance au DNA. Le CPH s'adresse aux personnes reconnues réfugiées dépourvues de ressources et de logement. Son rôle est de faciliter leur insertion. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Activités

HÉBERGEMENT

- 108 personnes hébergées
- Type d'hébergement : semi-collectif (chambres de 9 à 15 m²)
- Capacité d'accueil : 40 places
- Profils des personnes hébergées : 65 adultes en famille; 39 enfants; 4 adultes isolés
- Origines géographiques : Europe, 73 % (principalement Russie, Albanie et Kosovo); Moyen-Orient, 17 % (principalement Irak, Palestine et Iran); Afrique, 10 %
- 68 personnes entrées
- 69 personnes sorties
- 14 075 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 214 jours
- Taux d'occupation : 96 % • Taux de rotation : 171 %

SUIVI SANITAIRE ET SOCIAL

De nouvelles actions collectives de formation ont été mises en place pour faciliter l'insertion : ouverture d'un compte bancaire, signature d'un contrat, suivi des factures, couverture santé, etc. Des ateliers ont permis de travailler sur la vie en collectivité au foyer.

Concernant le volet santé, l'augmentation du nombre de résidents en souffrance psychique a nécessité de renforcer les rapports avec le centre de santé Essor.

MODALITÉS DE SORTIE

Toutes les sorties ont conduit au logement en bail direct (HLM). Afin de consolider l'accès à cette formule très exigeante en termes d'habitabilité, l'équipe a relancé les ateliers collectifs autour des aspects administratifs liés au logement.

En revanche, la solvabilité à l'entrée dans le logement reste très dépendante des minima sociaux puisqu'à peine 10 % des résidents quittent le CPH avec un emploi. Ce faible taux d'emploi renvoie mécaniquement au défaut de maitrise du français que rencontrent 90 % des résidents à leur arrivée au CPH. Grâce à l'accompagnement Accelair, les réfugiés bénéficient de cours de FLE et de formation professionnelle si nécessaire et les deux-tiers se stabilisent dans l'emploi dès l'année suivante.

• 19 ménages accueillis (69 personnes) ont trouvé un logement en 2011. Tous les ménages accueillis sont accompagnés par l'équipe jusqu'à ce qu'ils soient logés.

Le CADA-IR à Villeurbanne, Bron et Vaulx-en-Velin (69)

Date d'ouverture 2004

Modalités d'orientation 66 % des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 96 % d'un dispositif de Forum réfugiés); 21 % étaient hors DNA; 13 % d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

Bénéficiaires réfugiés statutaires en attente de logement

Mission

Le CADA-IR fait l'objet d'une convention avec l'État datant de fin 2004 et renouvelée tous les ans. L'objectif de cet accord est de fluidifier le DNA, en ciblant dans les CADA les réfugiés statutaires les plus aptes à se loger et à travailler de façon autonome. Le CADA-IR, réparti sur plusieurs sites, fonctionne comme un centre d'hébergement.

Activités

D'année en année, on observe que les réfugiés accueillis sont de plus en plus fragilisés. Ce défaut d'autonomie complique les accompagnements.

HÉBERGEMENT

- 127 personnes hébergées
- Type d'hébergement : semi-collectif (chambres de 7 à 9 m²)
- Capacité d'accueil : 57 places dans 43 chambres (réparties sur 3 sites)
- Profils des personnes hébergées : 53 adultes en famille; 33 adultes isolés; 41 enfants
- Origines géographiques : Europe, 54 % avec une forte augmentation des Kosovars (31 % contre 7 %

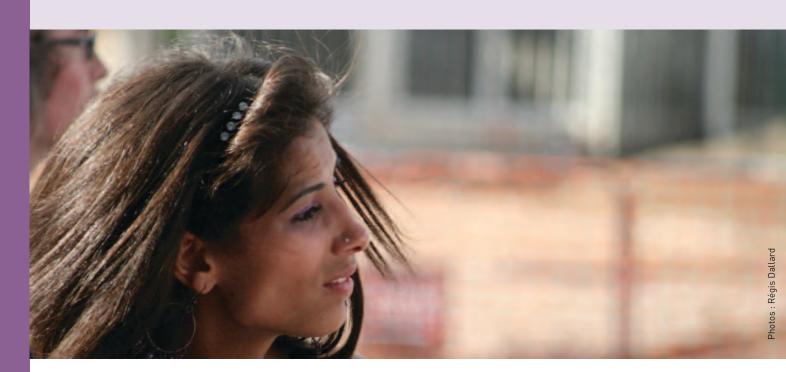
l'an passé) et une baisse des Arméniens (4 % contre 10 % l'an passé, suite au placement de l'Arménie parmi les « pays d'origine sûre »); Afrique, 31 % avec un doublement des Congolais de RDC (19 % contre 8 % l'an passé); Moyen-Orient, 13 %

- 80 personnes entrées
- 78 personnes sorties
- 17 855 nuitées réalisées
- Durée moyenne de séjour : 214 jours
- Taux d'occupation : 86 % • Taux de rotation : 139 %

MODALITÉS DE SORTIE

Cette année encore, les résidents ont obtenu des logements en bon état et dans des secteurs géographiques attrayants. L'accompagnement proposé a mis une nouvelle fois l'accent sur les réalités du logement en France et à Lyon en particulier, avec un impact positif : très peu de logements ont été refusés. Une part significative de personnes « rejoignantes » (13 personnes) a retardé l'entrée en logement.

• 35 ménages (78 personnes) ont trouvé un logement en 2011, dont 32 en location HLM. Les autres seront logés dans les mois suivants.



OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOINS

« Les demandeurs d'asile ont perdu leurs repères. La violence, la persécution, la trahison, la torture ont détruit leur rapport aux autres et à eux-mêmes. L'exil les a séparés de tout ce qui leur était familier. Si bien qu'ils ne se reconnaissent plus, ils ont l'impression d'être un autre, avec une angoisse : devenir fou.

Le thérapeute cherche à ouvrir un espace où la personne blessée se sente respectée dans son intimité, sa singularité inaliénable. C'est en restaurant en elle l'humanité blessée que la personne va pouvoir ranger son traumatisme dans le tiroir des mauvais souvenirs. » Anne Ferrari, psychologue au centre de santé Essor

Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)

Activités

CONSULTATIONS

- Types de consultations : 1 047 médicales ; 1 730 psychologiques ; 191 kinésithérapeutiques ; 79 art-thérapeutiques
- 72 % de l'ensemble des consultations se sont déroulées avec un interprète.
- Orientation des nouveaux patients : structures d'hébergements pour demandeurs d'asile et réfugiés. 56 %; patient lui-même, 20 %; partenaires sociaux, 13 %; professionnels de santé, 12 %
- Motifs des consultations pour les nouveaux patients (58 % de la patientèle) : persécution, 31 % ; torture, 19 %; troubles psychologiques, 17 %
- Répartition des nouveaux patients par classe d'âge : moins de 25 ans, 30 % ; de 26 à 60 ans, 67 % ; plus de 60 ans, 3 %
- Origines géographiques des nouveaux patients : Europe, 60 % Afrique, 33 %; Moyen-Orient/Asie, 7 % (principaux pays : Arménie, Kosovo, Russie, RD Congo, Angola et Azerbaïdian)
- Situation administrative des nouveaux patients : 73 % de demandeurs d'asile mais 16 % se trouvent dans des situations de vulnérabilité plus spécifiques

ACTIONS PARTENARIALES

À l'échelle locale

Contacts réguliers avec les partenaires ; réunions du groupe de travail au centre Essor ; travail partenarial avec le réseau Samdarra, dans la perspective d'articuler les propositions de soin associatives avec celles du droit commun, actions de sensibilisation auprès des professionnels de la santé ou du social, etc. ; interventions au cours de divers colloques.

Au niveau national

Rencontres avec d'autres lieux de soin, notamment avec deux membres actifs du réseau Reseda, l'association Primo Levi à Paris et le centre Osiris à Marseille

Sur le plan international

Relations avec Handicap International; en lien avec le Cosi, rencontres avec SOPROP (ONG congolaise) concernant son activité de soin à Goma en RD Congo, pour échanger sur les propositions de prise en charge des femmes victimes de violences en situation de post-conflit.

MOTIFS DE CONSULTATION AU CENTRE ESSOR

Persécutions : persécutions ou violences subies, dans un contexte de conflit ou non.

Torture : activité consistant à produire une souffrance intense ou longue, psychologique ou physique, en évitant, ou du moins en retardant, la mort, dans l'intention délibérée de soutirer des informations, de punir, de soumettre ou par plaisir sadique. Le viol est assimilé à une torture.

Troubles psychologiques: manifestations symptomatologiques plus ou moins aiquës de souffrance psychique. Une orientation vers le secteur de la psychiatrie est parfois nécessaire (mise en place d'une prise en charge coordonnée).

Problématiques familiales : violence conjugale, famille disparue, séparation (enfants laissés au pays), etc.

Maladie/handicap : demande en lien avec une maladie grave ou à un handicap moteur ou mental (qui concerne la personne ou un membre de sa famille).

Procédure : effets produits par la procédure juridique (attente, angoisse de la décision, rejet) ou la situation sociale du requérant (vie collective, inactivité, rupture sociale et culturelle, etc.).

Autre : les autres motifs de consultation sont les effets de l'exil sur le psychisme, ceux liés à l'insertion, à la cohabitation dans les foyers ou à la sexualité.

Siège de Forum réfugiés

La direction est basée au siège à Villeurbanne dans le Rhône. Le secrétariat général pilote les fonctions support des différents programmes: ressources humaines, formation, communication, gestion, budget, etc.

La direction Accueil-asile est responsable du premier accueil des demandeurs d'asile dans les platesformes, au sein du dispositif hôtel-asile, au centre de transit, ainsi que de l'hébergement des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'hébergement d'urgence et dans les CADA. La coordination des Centres de rétention administrative pilote les activités d'accompagnement administratif et juridique dispensées par les équipes de Forum réfugiés au sein des CRA. Ces deux directions assurent une veille juridique au service des acteurs sur site et des partenaires. La direction Intégration et santé coordonne l'hébergement des réfugiés statutaires (CPH et CADA-IR), le programme Accelair et le centre de santé Essor.

Les actions de plaidoyer et à l'international sont gérées au siège par la direction générale, en lien avec l'équipe du bureau de Paris. Ce bureau permet à Forum réfugiés d'être mieux représenté auprès des médias, des politiques et des partenaires français et européens.

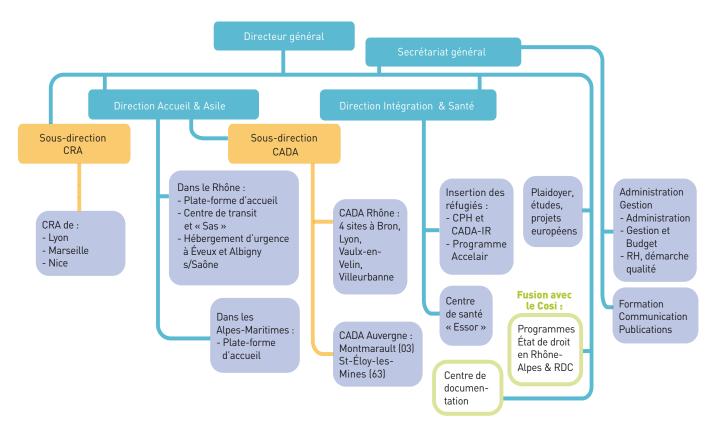
INSTANCES ASSOCIATIVES

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 9 juin 2011. Elle était présidée par Gérard Callé, président du conseil d'administration. Après délibération, l'assemblée a approuvé le rapport d'activité 2010, le rapport financier 2010 et l'affectation des résultats 2010. Le conseil d'administration (CA) s'est réuni cinq fois en 2011. Le bureau est composé de sept administrateurs (président, vice-présidente, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorière adjointe et administrateur). Lieu d'échange permanent entre les salariés de la direction et les membres du CA, il se tient chaque quinzaine.

Trois commissions ont travaillé tout au long de l'année sur des thématiques particulières : gestion, immobilier et communication.

Forum réfugiés et le Cosi-promouvoir les droits ont poursuivi la démarche de fusion engagée en 2009. Depuis 2011, les salariés du Cosi sont basés dans les locaux de Forum réfugiés, au siège et à la plate-forme de Lyon. Un comité de suivi du processus de fusion, composé à parts égales de membres des bureaux des deux associations, travaille sur les questions de statuts, de finances et de communication. La fusion sera achevée en mai 2012.

Organigramme simplifié





DÉFINITIONS

La rétention administrative a pour objet de maintenir dans un lieu fermé un étranger sous le coup d'une mesure d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. Le placement en rétention est décidé par l'administration, puis éventuellement prolongé par le juge judiciaire (juge des libertés et de la détention - JLD), lorsque le départ immédiat de l'étranger de France est impossible. Il est limité au temps strictement nécessaire à son renvoi et ne peut pas dépasser 45 jours (depuis juin 2011).

Les lieux de rétention sont des bâtiments, appelés «centre de rétention» (CRA) ou « local de rétention » (LRA), surveillés, non par l'administration pénitentiaire, mais par la police aux frontières. Les LRA sont des locaux permanents ou ponctuels, généralement situés dans des commissariats de police. Les étrangers ne peuvent pas y être retenus plus de 48 heures avant leur transfert vers un CRA.

MISSION

Forum réfugiés est présent dans les centres de rétention administrative (CRA) pour une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues. Cette mission lui a été confiée à partir du 1er janvier 2010 à travers l'attribution d'un marché public. En CRA, les délais pour mener des démarches juridiques sont extrêmement courts ce qui complique l'exercice effectif des droits des retenus.

L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner dans leurs démarches (rédaction des recours et des appels, demande d'asile, contact avec un avocat ou la famille, dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, l'équipe veille à ce que l'ensemble des droits soient respectés : visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et des conditions d'hébergement dignes.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

LOI IMMIGRATION, INTÉGRATION, NATIONALITÉ

Le 16 juin 2011 a été promulguée la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (loi Besson). Certaines des dispositions de cette loi sont dénoncées par Forum réfugiés.

L'allongement de la durée de rétention, fortement anxiogène, passée de 32 à 45 jours, a entrainé une multiplication des tensions et des incidents graves : automutilations, tentatives de suicide, grèves de la faim et départs de feux.

L'introduction d'une interdiction de retour implique le fichage des personnes interpellées dans le système d'information des accords de Schengen. Cette interdiction vaut pour tous les pays de l'espace Schengen, pendant la durée déterminée par la décision administrative.

Forum réfugiés a aussi déploré la réduction du contrôle des pratiques policières et administratives par le pouvoir judiciaire, notamment à travers l'allongement du délai d'intervention du juge des libertés et de la détention de 48 heures à 5 jours. Un exemple des conséquences de cette dernière décision a été le placement en rétention des ressortissants tunisiens munis de titres de séjour humanitaires délivrés par l'Italie. Dans le cadre de la procédure Schengen, ces Tunisiens n'avaient pas accès au recours suspensif. Les préfectures ont donc pu renvoyer ces personnes en Italie sans attendre l'intervention des juges qui n'ont pas pu contrôler les procédures.

RAPPORT ANNUEL SUR LES CENTRES DE RÉTENTION

Le deuxième événement majeur de l'année 2011 est la publication du Rapport annuel 2010 sur les centres et locaux de rétention administrative en France, coédité avec l'ASSFAM, la Cimade, France terre d'asile et l'Ordre de Malte-France, dans le cadre du comité de pilotage de la rétention. Le rapport rassemble des éléments statistiques relatifs à l'année 2010, ainsi que des analyses succinctes des principales tendances observées. Il offre un regard d'ensemble et met en lumière la réalité de l'enfermement des étrangers – très majoritairement des hommes isolés, mais aussi et trop souvent des familles incluant des enfants - retenus en vue de l'exécution d'une reconduite dans leur pays d'origine, d'une expulsion ou d'une réadmission dans un pays tiers. Le rapport traite aussi de questions chroniques, de faits ayant marqué l'année traitée comme le traitement des Roms, ainsi que de la situation de la rétention outre-mer.

ORGANISATION DE LA MISSION

Les salariés sont répartis dans les CRA de Nice, de Marseille, de Lyon et au siège. Le chef de service de chaque équipe de Forum réfugiés est joignable en permanence pour les urgences. Au niveau de tous les sites, des réunions avec les divers intervenants sont organisées autour des chefs de centre ou des autorités de la police aux frontières.

CRA DE LYON

La capacité du CRA a été réduite à 116 places, dont 20 réservées aux familles et aux femmes isolées, dans une zone séparée. Durant l'année, le centre n'a jamais été ouvert à pleine capacité. En effet, des travaux de désamiantage et d'isolation des chambres ont débuté en novembre 2010 pour s'achever en février 2012. Toutes les chambres ont été intégralement refaites.

Les personnes retenues sont accueillies dans une salle d'attente à leur arrivée au centre. Les locaux de visite ont été transformés et offrent un espace plus confortable. Ce nouveau lieu, longtemps demandé par les associations, offre plus de respect et d'intimité aux personnes retenues et à leurs visiteurs. La liberté de circulation à l'intérieur du centre est effec-

L'activité de Forum réfugiés au CRA a été perturbée par un incendie survenu le 28 juillet. Le centre a ensuite été fermé trois semaines pour ne rouvrir que de manière partielle le 22 août. Pendant cette période, les salariés ont été redéployés au siège avec des missions de soutien à la plate-forme de Lyon et au CADA du Rhône.

CRA DE MARSEILLE

Ce centre, à l'architecture en forme de peigne, ne permet pas la libre circulation et le libre accès aux différents intervenants, ce qui aggrave les problèmes liés à l'enfermement. Si, en théorie, le centre est habilité à accueillir des familles, aucune n'y a été placée en 2011.

Différents événements ont entraîné des fermetures totales et partielles du centre. Il était fermé entièrement depuis le 16 décembre 2010, suite à une contamination des canalisations d'eau chaude à la légionnelle. Le centre a rouvert partiellement le 1er février 2011, avec une capacité de 66 places pour hommes. Le 9 mars, un incendie s'est déclaré au centre suite à des départs de feux multiples dans les deux zones de vie ouvertes. Aucune victime n'a été déplorée mais une douzaine de personnes ont été hospitalisées suite aux inhalations de fumée toxique. Les personnes retenues ont été transférées au CRA de Nîmes. Le 16 avril, le centre a de nouveau rouvert partiellement avec une capacité de 50 places pour hommes et de 20 places pour femmes. Tout au long de l'année, le centre de rétention n'a pas fonctionné en pleine capacité. Il a fallu adapter le travail de l'équipe en conséquence.

A de nombreuses reprises, le manque d'effectifs policiers a entravé le travail de l'équipe. Les deux fonctionnaires de police requis pour conduire les personnes retenues dans les bureaux de Forum réfugiés n'étaient pas toujours disponibles. Aussi la mission n'a parfois pas été exécutée correctement. Pour pallier cette difficulté, une convention a été signée en avril. Elle permet aux équipes de se rendre directement dans les lieux de vie en dehors des horaires où la police gère la réception des retenus dans les bureaux de Forum réfugiés.

Pour pallier le manque de places disponibles, la préfecture des Bouches du Rhône a pris un arrêté le 28 avril 2011, portant création d'un local de rétention administrative (LRA) dans la zone d'attente (ZA) du Canet. Ce LRA a été ouvert jusqu'au 1er juillet avec une capacité de 34 places pour hommes. Il a servi pour l'essentiel aux placements des Tunisiens sous arrêté de remise aux autorités italiennes. Le 12 septembre, la préfecture a de nouveau procédé à la création d'un LRA dans la ZA du Canet. Au 31 décembre, ce LRA fonctionnait toujours.

CRA DE NICE

Le bâtiment, vétuste, date de 1904 et les travaux annoncés pour 2011 n'ont pas eu lieu. Il n'a pas été prévu pour accueillir autant de personnes. Aucune activité n'est proposée aux retenus qui sont désœuvrés. Pratiquement toute l'année, l'accès à la promenade a été réduit, voire inexistant certains jours : policiers trop occupés avec les entrants, visites des consuls, consultations du médecin, visites des familles, etc. A la fin de l'été, l'accès libre à la cour de promenade a finalement été décidé, suite à plusieurs tentatives d'incendie.

DEMANDE D'ASILE EN CRA

En ce qui concerne la demande d'asile en rétention, sur 373 demandes enregistrées, 144 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. Trois statuts de réfugiés ont été enregistrés au centre de rétention administrative de Lyon ainsi que quatre mesures de suspension de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) saisie en urgence.

Accompagnement juridique dans les CRA

		Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants	Total
Nombre total de personnes	Dans le centre	1 786	53	1 839	1 587	1 807*	5 180	53	5 233
	Non vues	73	6	79	125	5	203	6	209**
		1 687	47	1 734	1 458	1 802	4 947	47	4 994
	Ayant refusé l'aide	26	0	26	4	0	30	0	30
		Lyon- Saint-	Exupér	у	Marseille Le-Canet	Nice	10 360	106	10 466

^{*}Plus de 75 % des personnes retenues à Nice étaient des Tunisiens.

^{**}La plupart des personnes non vues étaient des Tunisiens ayant fait l'objet d'une réadmission en Italie au lendemain de leur placement en rétention.



VEILLE, FORMATION ET DOCUMENTATION

VEILLE

En amont du plaidoyer, une veille systématique est organisée sur l'ensemble des guestions touchant à la rétention et au droit d'asile en France et en Europe. En 2011, dans le contexte de l'harmonisation de la politique européenne de l'asile engagée en 2008, les questions européennes ont occupé une place importante dans nos activités. Le travail de veille est complété par de nombreux échanges d'informations avec le secrétariat et les membres du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), la plate-forme des droits fondamentaux au sein de l'Agence européenne des droits fondamentaux, les organisations internationales (HCR, OIM...), ou bien encore les autres partenaires associatifs européens et français.

En fonction de l'actualité, Forum réfugiés élabore des notes dans lesquelles sont présentées des éléments d'information et d'analyse, ainsi que des recommandations. Ces notes ont été diffusées par le biais du site Internet ou directement auprès des autorités françaises, des instances européennes et internationales et des différents partenaires.

CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés organise chaque année des conférences-débats à caractère géopolitique. Ces conférences, gratuites, sont ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, mais également aux partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'aux avocats. Ce sont ainsi environ 110 personnes qui ont pu bénéficier de ce partage d'expertise de terrain de la part des intervenants. En 2011, 4 rencontres se sont tenues sur les thématiques suivantes :

Tchétchénie, état des lieux, le 7 avril 2011, animée par Joseph Dato, spécialiste du Caucase, responsable de la mission Tchétchénie de Médecins du Monde depuis près de 15 ans et directeur d'Humacoop.

Roms des Balkans : identités, parcours et migrations, le 19 mai 2011, conférence donnée par Julie Biro, chargée de mission Europe de l'est au CCFD-Terre Solidaire à Paris.

D'un pays de transit à un pays d'accueil ? État des lieux et perspectives de l'asile en Turquie, présentée par Sarah Lamort, doctorante à Forum réfugiés et invitée par l'Université du Bosphore au printemps 2011 pour travailler sur l'influence de l'Union européenne sur la politique d'asile en Turquie.

Printemps arabes : quels enjeux géopolitiques et migratoires? co-animée par Gilbert Meynier, historien et professeur émérite à l'Université Nancy 2, spécialiste du monde arabe, et par Tahar Khalfoune, juriste à Forum réfugiés, enseignant et écrivain.

FORMATIONS

Convention avec le HCR

En 2011, le HCR a renouvelé sa convention avec Forum réfugiés. Celle-ci permet de former des bénévoles impliqués dans les associations d'accompagnement des demandeurs d'asile dans le sud-est de la France.

Le centre de formation

Le centre de formation de Forum réfugiés dispense depuis plus de cinq ans des formations à destination de professionnels travaillant dans le champ de l'asile et des migrations, ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale. La formation est conçue comme un outil de transmission de l'expertise développée par le travail de terrain, contribuant ainsi à la professionnalisation des acteurs du secteur, ainsi qu'à l'amélioration de l'accompagnement global du public. Un éventail de 25 thématiques est proposé dans les domaines géopolitique, social, de la santé mentale, de la règlementation (asile, droit des étrangers, déboutés), de l'interculturalité, de l'insertion et des questions européennes.

En 2011, 850 personnes ont ainsi bénéficié de près de 60 formations, organisées dans le cadre de notre catalogue au siège de l'association, ou « sur mesure » dans l'ensemble de l'Hexagone. Des actions de sensibilisation et des cours ont également été organisés dans des universités et des écoles de formation en travail social. De nouvelles thématiques ont fait leur apparition cette année, comme le droit des étrangers, les dispositifs locaux d'insertion, les migrations africaines ou les minorités et personnes vulnérables dans les Balkans.

Pour dispenser ces formations, une trentaine de salariés se sont mobilisés pour transmettre leur expérience de terrain et leur expertise. Ils sont eux-mêmes

En 2011, 850

PERSONNES FORMÉES dans 60 FORMATIONS

formés aux techniques de formation pour adultes. Une quinzaine de collaborateurs externes assurent aussi des sessions.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION FLORIBERT CHEBEYA

Le centre rassemble plus de 5 000 références relatives aux droits de l'homme, à la coopération au développement, à la démocratie, à la gouvernance locale et au continent africain. En conséquence de la fusion des fonds documentaires du Cosi et de Forum réfugiés en décembre 2010, le centre de documentation s'est enrichi de ressources sur l'asile, les migrations et les pays d'origines. Il se donne pour mission de rendre accessible la complexité des situations et des enjeux actuels en Afrique et dans d'autres régions d'origines et d'aider les professionnels comme les citoyens à être mieux en capacité d'agir. Une offre de formation à destination des personnels qui travaillent avec des publics migrants, demandeurs d'asile et réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne permet à ces professionnels de mieux appréhender les situations des pays d'origine et, en connaissant mieux les publics, de gagner en efficacité. Installé depuis le mois de juillet 2010 à la plate-forme de Lyon, le centre de documentation a été inauguré le 12 décembre 2011 et baptisé du nom du président de l'association La Voix des sans voix, ONG congolaise (RDC) de défense des droits de l'homme. Floribert Chebeya est mort sous la torture en juin 2010 à Kinshasa.

PLAIDOYER EN FRANCE ET EN EUROPE

RENCONTRES, VISITES ET PLAIDOYER

Rencontres avec des institutions

Forum réfugiés est régulièrement entendu par les sénateurs ou les députés sur les questions d'asile. En novembre, nous avons rencontré le sénateur Jean-Pierre Sueur, président de la Commission des lois et rapporteur pour avis sur le projet de loi de finances de 2012 (mission « Immigration, asile et intégration »). Nous lui avons présenté nos préoccupations relatives au manque de places dans les dispositifs d'accueil pour les demandeurs d'asile, à la réforme des platesformes pour les primo arrivants et à l'allongement de la liste des pays d'origine sûrs (POS). Lors du projet de la loi relative à l'immigration, l'asile, l'intégration et la nationalité, Forum réfugiés a communiqué un dossier aux députés et aux sénateurs pour qu'ils adoptent un texte équilibré et dans la tradition d'accueil et d'asile de la France. Plusieurs représentants du ministère de l'Intérieur ont été rencontrés, dont le ministre Brice Hortefeux.

En lien avec ECRE, Forum réfugiés a transmis ses positions aux députés français membres de la commission

Libertés civiles, justice et affaires intérieures (commission LIBE) au Parlement européen, appelés à se prononcer sur les réformes des directives Procédures et Qualification. L'association a interpellé le service asile du ministère compétent en France sur l'impact de l'arrêt MSS de la CEDH contre Grèce et Belgique, du 21 janvier 2011, dans le cadre des discussions sur la révision du règlement Dublin. Forum réfugiés a aussi saisi l'opportunité d'un débat organisé au Parlement européen sur l'avenir du programme européen de réinstallation pour mobiliser à nouveau les députés français.

Rencontres avec des partenaires

En janvier, Morten Kjaerum, directeur de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), a rencontré Forum réfugiés afin d'échanger sur les enjeux de la nouvelle phase d'harmonisation du Régime d'asile européen commun. En octobre, une délégation du HCR a visité le siège et le centre de santé Essor.

Les Assises de l'asile se sont tenues le 24 octobre 2011 à Paris, à l'initiative de Forum réfugiés et de trois autres associations. 250 professionnels du secteur se sont réunis afin de dresser un état des lieux. 11 propositions ont été élaborées conjointement pour proposer une politique de l'asile plus cohérente et plus efficace.

ÉDITIONS

Le rapport annuel sur l'asile

Pour la 11^{ème} année consécutive, Forum a publié son Rapport sur l'état des lieux de l'asile en France, en Europe et dans le monde. Ce document de référence de 346 pages compile de nombreux chiffres et textes. S'attachant aux faits et aux thèmes les plus significatifs, il décrit et analyse les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Édité à 800 exemplaires, il est vendu en librairies et par correspondance auprès de Forum réfugiés.

Le journal

Durant l'année 2011, 3 numéros du journal de Forum réfugiés ont été publiés, tirés à 10 000 exemplaires chacun. Un



numéro spécial a été consacré au 60ème anniversaire de la convention de Genève et à la journée mondiale du réfugié. Le journal est le reflet du travail de terrain, mais aussi de l'expertise et des prises de position de l'association.

La Vie d'après : 60 histoires de vies

Ce livret, édité en 2 000 exemplaires à l'occasion du 60ème anniversaire de la convention de Genève, compile 60 brefs témoignages de demandeurs d'asile et de réfugiés ainsi que de bénévoles et de salariés qui les accompagnent. L'ouvrage rend compte des espoirs et des parcours de celles et ceux qui fuient des conditions de vie insoutenables et cherchent refuge dans un pays d'accueil pour inventer leur « vie d'après ». Il a été essentiellement vendu lors de l'événement « La nuit d'après », le 31 juillet au théâtre romain de Fourvière.

Le site forumrefugies.org

Toujours très consulté, il a généré plus de 123 000 visites en 2011 pour 74 442 visiteurs uniques, soit une moyenne de plus de 330 visites par jour. Afin de mieux informer les visiteurs, une rubrique « Parole aux partenaires » a été mise en place. Une interview est publiée régulièrement, donnant la parole à des partenaires aux niveaux local, national et international.

FORUM RÉFUGIÉS DANS LES MÉDIAS

Les actions de plaidoyer, les supports réalisés et les événements organisés ont généré plusieurs centaines d'articles et de reportages qui ont relayé notre message en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés. Plus de 60 articles ont été rédigés dans la presse régionale (Le Progrès, Le Dauphiné Libéré, Nice Matin, Ouest France, 20 minutes, Lyon Capitale et La Montagne). Près de 35 articles sont parus dans la presse nationale et dans la presse internationale (Le Monde, France Soir, L'Humanité, Libération, La Croix, Le Nouvel Observateur, Actualités sociales hebdomadaires, El Watan, etc.). Près de 10 interviews ont été diffusées sur les radios locales et nationales et quatre interviews et reportages sur les chaînes de télévision régionales et nationales (France 5, France 3, Télé Lyon Métropole). Une centaine d'articles ont été publiés sur Internet.

> En 2011, plus de 200 ARTICLES, INTERVIEWS ET REPORTAGES...

TRAVAIL EN RÉSEAU

Le travail en partenariat et en réseaux, aux niveaux français, européen et international, est une préoccupation constante de Forum réfugiés.

RÉSEAUX EUROPÉENS

Projet transnational Dublin

Ce projet vise à assurer une meilleure information et un meilleur suivi des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin grâce à la création d'un réseau européen d'associations spécialisées et à la mise en place d'outils d'information, de formation et de suivi adaptés et harmonisés.

• Résultats du premier projet

Le premier projet intitulé « réseau européen de conseil et d'assistance pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin », d'une durée de 18 mois, a été clôturé en mai par une conférence finale, tenue à Bruxelles le 26 mai. Cette conférence a réuni plus de 60 participants de 15 pays européens, dont les représentants des institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, d'organisations internationales (HCR et OIM), d'administrations nationales et d'ONG. Elle a été l'occasion de présenter le rapport final et les résultats du projet, de faire un état des lieux de la situation concernant l'application du règlement Dublin et de formuler des recommandations.

En outre, une fiche harmonisée de suivi des demandeurs d'asile sous procédure Dublin a été créée de manière à permettre un suivi juridique, social et médical de ces personnes à l'échelle européenne. Des brochures d'information sur la procédure Dublin et sur la procédure d'asile dans chacun des pays partenaires ont été conçues et sont disponibles en plusieurs langues (anglais, français, arabe, russe, farsi et somalien). Un rapport rassemblant l'ensemble des matériaux et des

recommandations avait été réalisé dans le cadre du projet ; il a été distribué pendant la conférence.

• Activités et objectifs du second projet

Le nouveau projet « Réseau européen de coopération technique sur l'application du Règlement Dublin II » a débuté dès juillet 2011. Ce projet a pour but de consolider la coopération européenne établie au cours du premier projet et de l'étendre à de nouveaux partenaires et pays. Les brochures sur l'application du règlement Dublin et sur l'asile sont adaptées à chaque nouveaux pays partenaires. Un module de formation à destination des professionnels est en cours d'élaboration. Des rapports nationaux détaillés sur les législations, les politiques et les pratiques seront rédigés. Les jurisprudences nationales les plus pertinentes seront compilées, résumées en anglais et répertoriées dans une base de données spécifique disponible sur le site internet du projet : www.dublin-project.eu.

Participation au projet DIASP

Depuis octobre 2011, Forum réfugiés participe au nouveau projet DIASP (Dublin's Impact on Asylum Seekers' Protection), financé par le Fonds européen pour les réfugiés et coordonné par le Service jésuite des réfugiés en Europe (JRS-Europe). D'une durée de 18 mois, ce projet a pour objectif d'évaluer l'impact du règlement Dublin sur l'accès des demandeurs d'asile à la protection, d'identifier les meilleures pratiques au sein de l'Union européenne et de remédier aux dysfonctionnements. L'analyse de la pratique se fonde sur les témoignages directs des demandeurs d'asile. Forum réfugiés est chargé de participer à l'élaboration d'un questionnaire à destination des personnes « dublinées », d'administrer 40 questionnaires, d'écrire un rapport national décrivant comment le dispositif Dublin s'applique en France et enfin de participer à une action de sensibilisation et de plaidoyer présentant les résultats du projet et les recommandations pour l'améliorer.





Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)

ECRE est un réseau de 70 organisations réparties dans 30 pays et ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres.

En 2011, Forum réfugiés a répondu à de nombreuses demandes d'information émanant du Secrétariat et des membres d'ECRE, notamment sur la situation en France. D'autre part, Forum réfugiés participe à deux groupes de travail. Le premier s'intéresse aux systèmes d'asile en Europe et au suivi du régime d'asile européen commun. Le second se concentre sur la réinstallation, à la fois au niveau national et au niveau européen. Forum réfugiés a activement participé aux différentes actions de plaidoyer engagées par le réseau ECRE.

L'Agence européenne des droits fondamentaux et **Frontex**

Depuis février 2010, Forum réfugiés est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP). En mai 2010, la FRA a signé un accord de coopération avec l'agence européenne Frontex. Dans ce cadre, la FRA organise des formations sur les droits de l'homme à destination du personnel Frontex et des gardes-frontières nationaux agissant sous bannière Frontex. Forum réfugiés a été retenu, suite à l'appel d'offre de la FRA, pour intégrer leur réserve de formateurs.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile

Forum réfugiés a présenté sa candidature pour être membre du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). Le Forum consultatif se veut une plate-forme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances et des savoirfaire. L'objectif du BEA est de lancer une dynamique de coopération entre ses instances et la société civile active dans le domaine de la politique d'asile. Le 15 décembre à Malte, Forum réfugiés participait à la réunion inaugurale du Forum consultatif.

Projet européen pour les mineurs isolés demandeurs d'asile

Sous l'égide de l'OIM, Forum réfugiés a participé, en partenariat avec 10 associations européennes, à l'élaboration du rapport sur « les bonnes pratiques en vue d'une approche coordonnée pour assister les mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile et anciens mineurs dans les États membres de l'Union européenne ». Les conclusions du rapport ont été présentées lors de la conférence finale tenue les 5 et 6 décembre 2011 à Budapest, en Hongrie, à l'initiative de l'OIM. A cette occasion, Forum réfugiés a présenté l'exemple de sa bonne coopération avec la préfecture du Rhône en matière d'accompagnement des mineurs isolés demandeurs d'asile, qui passe notamment par des formations auprès des salariés de la préfecture.

ACTIONS À L'INTERNATIONAL

Rapprochement avec Le Cosi - Promouvoir et défendre les droits

L'objectif de la fusion entre Forum réfugiés et le Cosi est de construire à moyen terme une ONG lyonnaise forte, d'audience régionale, nationale et internationale. La mission de cette ONG sera la défense du droit d'asile. l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés et la promotion des droits humains, de l'État de droit, de la démocratie et de la gouvernance locale.

La dynamique débutée en 2009 s'est poursuivie en 2011. Les salariés du Cosi sont basés dans les locaux de Forum réfugiés, au siège et à la plate-forme de Lyon. Un bureau de terrain se trouve à Kinshasa (RD Congo).

Le Cosi gère un programme en RD Congo, le centre de documentation Floribert Chebeya (cf. p.39) et un projet d'appui des collectivités territoriales francaises.

Le programme en RD Congo est mis en œuvre par un consortium de six ONG européennes dont le Cosi est le chef de file. D'un montant global de 2 millions d'euros sur trois ans (2009-2012), ce programme a pour objectif de contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme, à la construction de la démocratie locale et à la restauration d'un État de droit et d'une bonne gouvernance locale, via l'appui direct à 20 organisations de la société civile congolaise.

Missionné par la région Rhône-Alpes, et en partenariat avec Résacoop, le Cosi pilote un projet d'appui aux collectivités territoriales françaises pour une meilleure prise en compte des questions de droits humains, d'état de droit et de gouvernance locale démocratique dans leurs projets de coopération décentralisée. Le Cosi anime un groupe de travail composé de collectivités locales, d'associations de défense et de promotion des droits de l'homme et d'experts, qui a édité un premier outil de sensibilisation et de réflexion: "Coopération internationale: des collectivités s'engagent pour renforcer l'État de droit".

> 66 J'ai vu... mais je n'ai jamais vu ... J'ai vu les 99 élèves de l'école primaire qui portent toujours l'uniforme. Mais je n'ai jamais vu les jeunes qui s'embrassent publiquement. Odile (Rwanda)

Mission d'observation des élections en République démocratique du Congo

La démarche de rapprochement s'est également traduite par une action commune en RD Congo, deuxième pays d'origine des demandeurs d'asile en France en 2011. Lors des élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011 en RD Congo, le Cosi et Forum réfugiés ont participé à une mission d'observation électorale réunissant sociétés civiles congolaise et européenne. Les membres de la délégation lyonnaise ont été déployés à Bandundu, à Rutshuru et à Kananga. Cette mission a permis de relever de nombreuses irrégularités dans le processus électoral et de dénoncer l'insécurité et les attaques dont ont été victimes des civils congolais.

ÉVÉNEMENTS

Plusieurs centaines de demandeurs d'asile ont participé aux événements et se sont impliqués dans l'organisation. Les salariés et les bénévoles se sont eux aussi activement investis.

JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ LE 20 JUIN 2011

8ème Marche des parapluies à Lyon

Plus de 500 demandeurs d'asile, réfugiés, défenseurs du droit d'asile et citoyens se sont rassemblés pour fêter la Journée mondiale du réfugié. Le défilé s'est conclu par les prises de parole de Nathalie Perrin-Gilbert, maire du 1er arrondissement de Lyon, Sylvie Guillaume, député européen et adjointe au maire de Lyon aux affaires sanitaires et sociales et à la solidarité, Pierre-Alain Muet, député de la 2ème circonscription du Rhône et Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés. Depuis 2004, Forum réfugiés fête la Journée mondiale du réfugié en organisant à Lyon une marche sous les parapluies blancs, symboles de l'abri et de la protection qui doivent être garantis à tous les réfugiés par les États signataires de la convention de Genève.

La « Petite marche des parapluies », qui a vu le jour quelques années après celle de Lyon, a été organisée le 15 juin 2011 à Vaulx-en-Velin, ville voisine de Lyon, avec les hébergés du CADA.

Trois nouveaux pays européens rejoignent la Marche

Dans sept pays européens, 15 associations ont utilisé des parapluies pour sensibiliser le grand public à la nécessité de protéger les personnes qui sont persécutées dans leur pays d'origine et qui fuient guerres et conflits. À l'occasion de ces marches, plus de 2 000 personnes se sont réunies pour apporter leur soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et appeler leurs gouvernements à mener une politique d'asile nationale conforme à l'esprit de la convention de Genève relative au statut des réfugiés. Autriche. République tchèque et Pays-Bas, ont organisé la Marche des parapluies pour la première fois, rejoignant ainsi la Belgique, la Grande Bretagne, le Portugal et la France.

Forum réfugiés et ses partenaires ont réussi à mobiliser de nombreux soutiens pour cette cause dont : M. Melchior Wathelet, secrétaire d'État pour l'immigration et l'asile en Belgique, Mme Rosario Farmhouse, commissaire de l'intégration au Portugal, Mme Sylvie Guillaume, député européen, M. Gerd Leers, ministre de l'Immigration et de l'asile aux Pays-Bas, M. Aleid Wolfsen, maire d'Utrecht.

60^{èME} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE GENÈVE

Le 28 juillet 1951, quelques années après la seconde querre mondiale, l'adoption de la convention de Genève relative au statut des réfugiés marquait un tournant décisif pour la protection de toute personne qui « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

Marcher et rouler sur son 31

Le 28 juillet 2011, une trentaine de personnes, salariés de Forum réfugiés, demandeurs d'asile et bénévoles sont parties du parvis du siège du HCR à Genève, pour rallier Lyon le 31. À l'appel de Forum réfugiés et de la coordination suisse Stopexclusion, ils ont suivi, quatre jours durant, le chemin inverse de l'exil des Huguenots, qui, fuyant les persécutions religieuses, arrivèrent à Genève à une époque où un habitant de la ville sur huit était réfugié. A cette occasion, Susan Park, la représentante du HCR à Genève, Marie-Claire Kunz, membre de Stopexclusion et Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés, ont appelé les pays européens à s'engager pour la réinstallation des réfugiés contraints de fuir les conflits en Libye et bloqués dans des camps des réfugiés en Tunisie et en Egypte.

La nuit d'après : plus de 3 500 personnes prennent «fête et cause» pour le droit d'asile

En arrivant à Lyon le 31 juillet, les participants de « Marcher et rouler sur son 31 » ont été accueillis en fanfare par « la nuit d'après ». Au Théâtre antique de Fourvière, une grande soirée de fête et d'alerte était destinée à rappeler la nécessité de protéger sans relâche les réfugiés. Artistes et personnalités ont composé une soirée associant émotion musicale, enthousiasme et prise de conscience.

Des réfugiés de différentes régions du monde ont témoigné des périls qui les ont conduits à chercher refuge en France, du choc parfois brutal de l'arrivée et de leurs trajectoires d'intégration.

Le Théâtre a accueilli la compagnie Sisma, avec qui des demandeurs d'asile avaient joués au cours d'ateliersthéâtre organisés dans les centres d'hébergement et l'exposition de photographies de François Diot, née d'un atelier « théâtre poétique avec la nature ». Les ateliers d'écriture animés par l'association E dans A ont donné lieu à la réalisation de marque-pages sur lesquels ont été imprimés des écrits de demandeurs d'asile, qui expriment les différences culturelles entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil.

Artistes invités: Têtes Raides, Idir, Rokia Traoré, HK & les Saltimbanks, Karimouche, Sanseverino, Marcio Faraco, Fanny Vrinat.

Intervenants: Philippe Leclerc (délégué en France du HCR), Patrick Peugeot (président national de la Cimade), Thierry Bonnet (représentant du barreau de Lyon), Farida Boudaoud (vice-présidente à la culture et à la lutte contre les discriminations au Conseil régional de Rhône-Alpes), Georges Képénékian (adjoint au maire de Lyon à la culture et aux droits des citoyens), Dominique Delorme (directeur des Nuits de Fourvière), Olivier Brachet (vice-président du Grand-Lyon et ancien directeur général de Forum réfugiés), Jean-François Ploquin (directeur général de Forum réfugiés).

Grands témoins (réfugiés): Ulder Franco (Colombie), Tsitino (Géorgie), Théobald Ruthiunza (Rwanda), Mauricio Espinosa (Chili), Gisèle Kashibondo (Congo)







MOYENS HUMAINS

SALARIÉS

En 2011 encore, l'ouverture de nouveaux dispositifs a généré une évolution des effectifs. Au 31 décembre 2011, Forum réfugiés emploie 156 salariés, soit 26 salariés de plus qu'au 31 décembre 2010.

L'effectif est composé de 107 femmes (69 %) et de 49 hommes (31 %), avec une moyenne d'âge de 35 ans.

BÉNÉVOLES ET STAGIAIRES

151 bénévoles ont participé à la mission de Forum réfugiés, effectuant plus de 6 400 heures d'animation d'ateliers, de soutien scolaire, de traductions et de suivi administratif, principalement dans les plates-formes d'accueil et les structures d'hébergement.

Afin de permettre à des jeunes en formation de découvrir le monde du travail, 31 étudiants ont été accueillis en stage au sein de l'association.

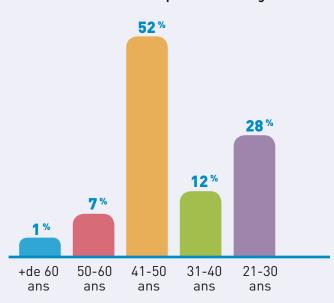
DÉMARCHE QUALITÉ

Afin de toujours mieux accompagner les personnes accueillies et par respect de la réglementation (loi 2002-2), Forum réfugiés auto-évalue ses activités d'accueil et d'accompagnement.

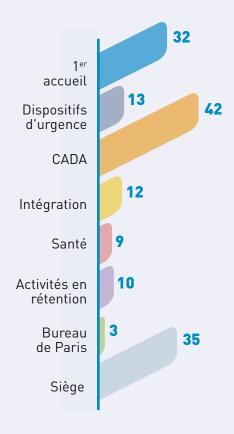
Tout au long de l'année, un comité de pilotage composé de huit salariés s'est investi dans la démarche. Répartis en binômes, ils ont animé quatre groupes de travail regroupant 36 salariés, sur les thématiques de l'accueil, de l'accompagnement individuel, des actions et de la vie collective et des métiers et compétences. Lors du premier semestre, un référentiel a été élaboré comme support d'évaluation. Au second semestre, les équipes ont procédé à la cotation de ce référentiel. Deux autres outils ont été utilisés pour affiner le diagnostic de la pratique professionnelle. D'une part, des questionnaires de satisfaction (traduits en arabe, en serbe, en russe, en anglais et en albanais) ont été distribués aux personnes accueillies, aux salariés et aux partenaires. D'autre part, le caractère éthique de la pratique a été évalué à travers six scénarios tirés du quotidien de travail.

La démarche se poursuivra en 2012, avec la définition d'axes généraux d'amélioration et d'objectifs opérationnels dont la mise en œuvre s'échelonnera sur cinq

Effectifs salariés par tranche d'âge



Répartition des salariés par activité



MOYENS FINANCIERS

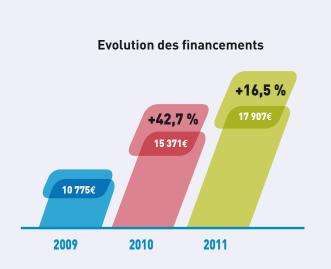
BUDGET ET ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS

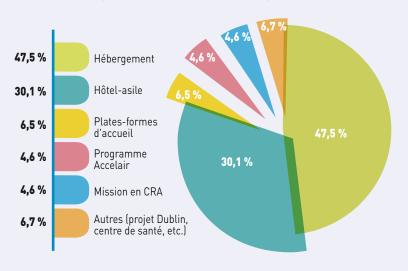
Le budget de l'association, 17,9 millions d'euros, affiche une progression de 16,5 % par rapport à l'an dernier et supérieure à 66 % sur 3 ans. Cette hausse est notable, dans le contexte des restrictions budgétaires affectant notamment la dotation du CADA du Rhône. Elle s'explique essentiellement par l'ouverture de nouveaux dispositifs, reflètant le dynamisme de l'association.

Les équipes se sont mobilisées pour ouvrir de nouveaux équipements (plate-forme de Nice, hébergement d'urgence à Albigny-sur-Saône et à Éveux, CADA dans le Puy-de-Dôme), débuter de nouveaux programmes (JRS Dublin, OIM Budapest, réinstallation) et mettre en œuvre des événements financés par des fonds privés (« La nuit d'après », réveillon solidarité).

L'année a cependant été marquée par des versements tardifs de fonds institutionnels, générant des problèmes notables de trésorerie.

Répartition des financements par activité





Répartition par financeurs

Financeurs	2009	2010	2011	Évolution
Préfectures	8 623	12 325	13 974	13,4 %
Commission européenne	1 535	1 668	2 202	32,1 %
Ministère de l'Immigration/ ministère de l'Intérieur	175	909	927	2,0 %
OFII	121	130	328	152,3 %
Conseil général du Rhône	105	103	107	3,1 %
Villes (dont Grand Lyon en 2011)	73	78	90	12,8 %
UNHCR	20	30	33	10,0 %
ONU	37	36	27	-22,8 %
JRS	0	0	24	
Conseil régional Rhône-Alpes	0	0	10	
Autres (Financeurs privés, dons, formation, cotisations, etc.)	86	92	184	102,8 %
Total	10 775	15 371	17 907	+ 16,5 %

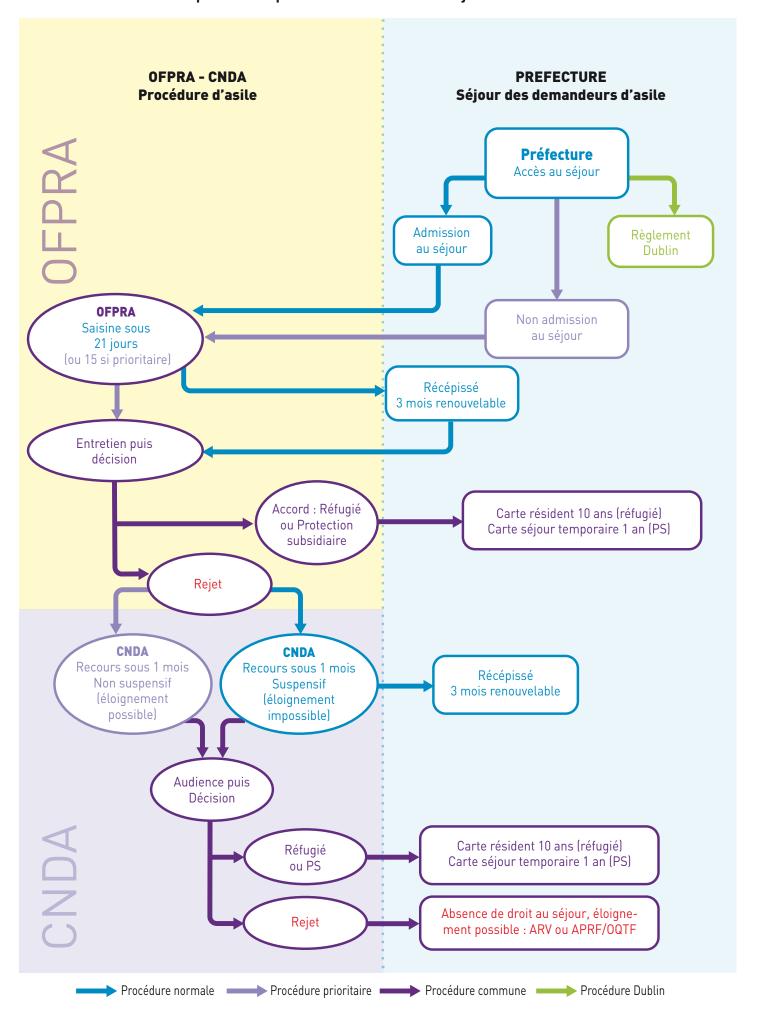
Remerciements

Nous remercions les financeurs institutionnels et privés qui nous ont permis de mener efficacement notre mission:

- L'ONU, le HCR et l'OIM;
- La Commission européenne (notamment le
- Les préfectures du Rhône, du Puy-de-Dôme et de l'Allier, le ministère de l'Immigration/ ministère de l'Intérieur et l'OFII;
- Le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil général du Rhône;
- Les Villes de Lyon, de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne et la communauté urbaine Lyon ;
- Les financeurs privés : Un monde par tous, Caisse d'épargne, Fondation de France et JRS;
- Les donateurs particuliers et les membres de l'association.

INDEX ET GLOSSAIRE

115	Samu social					
AME	Aide médicale d'État. Elle permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.					
AMS	Allocation mensuelle de subsistance. Les personnes hébergées en CADA qui ne disposent pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficient de cette allocation servie par le centre pour subvenir à des besoins essentiels non couverts par l'établissement. Le montant est fixé par le même arrêté, en prenant en compte les ressources des intéressés et la composition familiale du ménage.					
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière					
APS	Autorisation provisoire de séjour					
ARV	Aide au retour volontaire. Si la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA ou la CNDA, la préfecture notifie une OQTF dans un délai d'un mois. Dans ce délai, la personne déboutée peut choisir de retourner volontairement dans son pays. Il existe des programmes et des aides à cet effet.					
ASSL	Accompagnement social lié au logement					
АТА	Allocation temporaire d'attente; les bénéficiaires sont les étrangers, âgés de plus de 18 ans, demandeurs d'asile, les étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ou de la PS, les étrangers bénéficiaires d'une carte de séjour "vie privée et familiale" ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains, les apatrides. Son montant est de 11,01 € par jour, soit 330,30 € pour un mois de 30 jours.					
BEA	Bureau européen d'appui en matière d'asile					
ВОР	Budget opérationnel de programme; BOP 177 "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables"; BOP 303 "Immigration et asile"; BOP 104 "Intégration"					
CADA/CADA-IR	Centre d'accueil des demandeurs d'asile / CADA - Insertion des réfugiés					
CEDH	Cour européeene des droits de l'homme					
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile					
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale					
CMU / CMUC	Couverture maladie universelle / complémentaire. La CMU de base permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant er France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMUC permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.					
CNDA	Cour nationale du droit d'asile					
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie					
CPH	Centre provisoire d'hébergement, pour les réfugiés statutaires en attente de logement					
CRA / LRA	Centre de rétention administrative / local de rétention administrative					
DCII	Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration					
DGCS / DDCS	Direction générale de la cohésion sociale / Direction départementale					
DNA	Dispositif national d'accueil					
Dublin II	Le Règlement Dublin, adopté le 18 février 2003, dit « Dublin II » car il succède à la convention de Dublin de 1990, détermine l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sur la base de critères objectifs et hiérarchisés. Il s'appuie sur un principe fondamental : un seul État membre doit être responsable de l'examen d'une demande d'asile et sur un postulat : les conditions d'accueil et de traitement des demandes d'asile sont similaires entre les États. Une personne est dite "sous procédure Dublin" dès lors qu'un État entreprend des démarches auprès d'un autre État membre afin que ce dernier accepte la responsabilité de l'examen de la demande d'asile en question.					
ECRE/CERE	European Council on Refugees and Exiles/ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés					
FER	Fonds européen pour les réfugiés					
FRA	Fundamental Rights Agency/ Agence européenne des droits fondamentaux					
HCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés					
IAC	Instance d'admission concertée, en charge de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône. Elle est présidée par la préfecture. Forum réfugiés en assure la coordination et le secrétariat.					
JLD	Juge des libertés et de la détention					
MIE	Mineur isolé etranger					
MSS (arrêt)	Le 21 janvier 2011, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique pour avoir renvoyé en Grèce un demandeur d'asile afghan, en application du règlement Dublin II, alors que la Grèce ne respecte pas les standards internationaux relatifs aux demandes d'asile (non discrimination, non refoulement, recours effectif, etc.). La Cour a estimé que la Belgique aurait dû faire usage de son pouvoir d'appréciation pour se reconnaître responsable de la demande d'asile en question, en application de la clause humanitaire contenue dans le règlement Dublin II.					
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration					
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides					
OQTF	Obligation de quitter le territoire français					
POS	Pays d'origine sûr. La notion de pays d'origine sûr permet aux autorités de placer les demandeurs d'asile originaires de ces pays en procédure prioritaire. Ils sont dès lors privés d'une admission provisoire au séjour, d'un recours suspensif en cas de rejet de leur demande d'asile et de l'accès au DNA et à la CMU.					
PS	Protection subsidiaire; le bénéfice en est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves listées par la loi.					
Réinstallation	Certains réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux où ils continueront de faire face à la persécution. Un grand nombre d'entre eux vivent aussi dans des situations dangereuses ou ont des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits dans le pays où ils ont trouvé protection. Dans ces cas, le HCR aide à réinstaller les réfugiés dans un pays tiers, ce qui constitue la seule solution durable sûre et viable. Parmi les 10,5 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde, seul 1 % fait l'objet d'une demande de réinstallation par l'agence.					
SIA0	Service intégré de l'accueil et de l'orientation					
ZA	Zone d'attente; local administratif où sont maintenus les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national					



Le terme de "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

Article 1A.2 de la convention de Genève

Forum réfugiés - Siège • 28 rue de la Baïsse - BP 71054 • 69612 Villeurbanne CEDEX T + 33 (0)4 78 03 74 45 • F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

